



avis & rapport

**Les lycées professionnels franciliens :
les valoriser et relever les défis de la
formation et de l'insertion dans l'emploi**

19 avril 2023

Rapport et avis présentés au nom de la commission
Éducation, formation, enseignement et recherche
par **Daniel TERRA-JORGE et Isabelle COVILLE-LEVERGER**

Avis n°2023-04

présenté au nom de la commission Éducation, formation,
enseignement et recherche

par **Daniel TERRA-JORGE** et **Isabelle COVILLE-LEVERGER**

Les lycées professionnels franciliens : les valoriser et relever les défis de la formation et de l'insertion dans l'emploi

19 avril 2023



Avis n° 2023-04

présenté au nom de la commission Education, formation, enseignement et recherche

par **Daniel TERRA-JORGE et Isabelle COVILLE-LEVERGER**

19 avril 2023

Les lycées professionnels franciliens : les valoriser et relever les défis de la formation et de l'insertion dans l'emploi

Certifié conforme

Le président

Eric BERGER

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

Vu :

Les codes

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'éducation.

Les lois

- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;
- Décret n° 2019-218 du 21 mars 2019 relatif aux nouvelles compétences des régions en matière d'information sur les métiers et les formations ;
- La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ;
- Le décret n° 2016-48 du 27 janvier 2016 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au label « lycée des métiers » ;
- La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Les plans

- Le plan d'urgence pour les lycées franciliens adopté par la Région en 2017 et actualisé en 2021.

Les documents suivants

- Le rapport de la fondation Jean Jaurès, *Pour une réforme du bac professionnel*, du 2 février 2022, Dylan AYISSI, Mélisande MALLEE, Alexandre MUÑOZ-CAZIEUX ;
- Les actes des Assises régionales de la réussite scolaire, issus de la journée de concertation du 25 novembre 2021 ;
- La brochure du MENJS *Le nouveau lycée professionnel, une voie professionnelle transformée*, et le site internet *nouvelle-voiepro.fr* ;
- La note de Défi Métiers, *Analyse transversale des bassins, la formation professionnelle initiale dans les bassins franciliens, les effectifs et les spécialités*, Sophie Gonnard, décembre 2020 ;
- La synthèse de l'enquête 2019 de l'insertion des lycéens dans la vie professionnelle en Île-de-France, présentée en 2020 ;
- Le bulletin de recherches Emploi-formation du Cereq n°393, *Quand l'offre de formation de l'Education nationale s'adapte aux besoins des territoires*, juillet 2020, Françoise Kogut-Kubiak ;
- La note de Défi Métiers, *Quelle poursuite d'études chez les diplômés de bac professionnel en IDF ?* juin 2020, Sophie GONNARD, Ito MOUSSET, sous la direction de Béatrice PARDINI ;
- Le bulletin de recherches Emploi-formation du Cereq n°379, *Pour les lycées professionnels, l'avenir se joue en réseau*, 2019, par Isabelle BORRAS, Nathalie BOSSE et Madeleine ZALKIND ;
- La note du conseil scientifique de la FCPE n°14, *Voies de relégation ou seconde chance ? les lycées professionnels sur le fil du rasoir*, avril 2019, Vincent TROGER ;
- Le bulletin de recherches Emploi-formation du Cereq n°380, *Prévenir le décrochage : une comparaison entre lycées professionnels et CFA*, 2019, par Christophe GUITTON, Cathel KORNIG et Eric VERDIER ;
- La note de Défi Métiers, *Vers quels métiers les Franciliens sortant de la voie professionnelle s'orientent-ils ?* septembre 2018, Sophie GONNARD, Ito MOUSSET, sous la direction de Béatrice PARDINI ;
- Le bulletin de recherches Emploi-formation du Cereq n°365, *L'entrée sur le marché du travail des jeunes de la voie professionnelle rénovée*, 2018, Valérie ILARDI, Olivier JOSEPH, Emmanuel SULZER ;
- La note de CAIRN INFO, *Regards croisés sur le baccalauréat professionnel*, ENS éditions n°198, 2017/1, Fabien MAILLARD ;

Les rapports et avis du Ceser

- L'avis du Ceser adopté le 3 novembre 2022 sur *le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2023 - 2028* rapporté par Joëlle PARIS ;
- L'avis du Ceser adopté le 6 octobre 2022 sur *le Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022 – 2027*, rapporté par Lionnel RAINFRAY ;
- Le rapport et l'avis du Ceser adoptés le 29 avril 2021, *Améliorer les conditions de la vie étudiante en Île-de-France : des leviers pour agir*, rapportés par Nathalie MACHON et Alexane RIOU ;
- L'avis du Ceser adopté le 29 janvier 2021 sur *la revoyure du plan d'urgence pour les lycées franciliens* rapporté par Daniel TERRA-JORGE ;
- La contribution adoptée par le Ceser le 12 décembre 2019, *Contribution à la stratégie régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie*, rapportée par Anne-Sophie De BOULOIS ;
- Le rapport et l'avis du Ceser adoptés le 17 octobre 2019 sur *L'intégration de l'évolution climatique au cadre de vie des lycées franciliens*, rapportés par Joëlle PARIS.

Les auditions des personnalités suivantes

- Mme Bénédicte DURAND, Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, le 21 septembre 2022 ;
- M. Patrice BEDOURET, Conseiller du Ceser, rapporteur de l'autosaisine de la Commission Emploi *Insertion professionnelle des jeunes d'Île-de-France : regards croisés sur des parcours et des dispositifs, pour des propositions de politiques publiques régionales*, le 15 juin 2022 ;
- Les jeunes lycéennes et lycéens de lycées professionnels parisiens : Lou NOEL, 15 ans, en seconde professionnelle métiers de la mode au lycée Octave FEUILLET des métiers et arts de la mode à Paris 16^{ème}, Djenama GASSAMA, 18 ans, en terminale métier de l'accueil au lycée Martin NADAUD, lycée polyvalent des métiers du tertiaire, administratifs et transports à Paris 20^{ème}, Odrel THELEMAQUE, 18 ans, en première en filière « Service commercialisation et achat » au lycée Jean DROUANT à Paris 17^{ème}, Charles COLAS, 17 ans, en première chaudronnerie au lycée Chennevière-Malézieux à Paris 12^{ème}, Boubakary DRAME, 19 ans, en formation technicien chaudronnerie en 1^{ère} année de bac professionnel au lycée Chennevière-Malézieux à Paris 12^{ème}, le 13 avril 2022 ;
- M. James CHERON, Vice-président de la Région Île-de-France en charge des Lycées, le 12 janvier 2022 ;
- Mme Claire PINAULT, enseignante en aménagement paysager en lycée agricole, campus de Bougainville (77), responsable régionale du syndicat SNETAP-FSU, le 16 décembre 2021 ;
- M. Mustapha HACHEFA, proviseur du lycée des métiers Paul Painlevé à Courbevoie, le 13 octobre 2021 ;
- M. Bernard BARBIER, directeur de Défi Métiers, le 15 septembre 2021.

Considérant :

- La compétence de la Région Île-de-France en matière de construction, de reconstruction, d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement des lycées ;
- La compétence de la Région Île-de-France en matière d'information à l'orientation et aux métiers ;
- La compétence de la Région Île-de-France en lien avec l'État sur l'élaboration de la carte des formations des lycées ;
- Que les lycéens de la voie professionnelle pré-bac représentent 30% des effectifs des lycées de la Région Île-de-France ;

- Qu'au sein des lycées professionnels franciliens, les élèves issus des catégories populaires, telles que définies par les données de l'Education nationale (Indice de position sociale - IPS), sont surreprésentés ;
- Que les formations dispensées dans la voie professionnelle des lycées sont souvent méconnues et souffrent d'une image dévalorisée ;
- Que les taux d'insertion professionnelle des élèves de la voie professionnelle présentent des marges de progression ;
- Que la nouvelle Agence régionale de l'orientation et de la promesse républicaine, annoncée pour le 1^{er} janvier 2023, est en cours d'élaboration.

Emet l'avis suivant :

I - Dans le cadre de la compétence sur l'information à l'orientation et aux métiers

Le Ceser demande que l'Agence régionale de l'orientation et de la promesse républicaine soit fonctionnelle au plus vite, avec le devoir d'une information accessible et d'un accompagnement de tous les publics.

Article 1 : Concrétiser l'Agence de l'orientation et de la promesse républicaine

Si le Ceser se réjouit du processus de consultation mené durant l'année 2021 - 2022 dans le cadre des réflexions antérieures à l'annonce de la création d'une nouvelle Agence régionale de l'orientation, il s'inquiète du retard pris dans sa mise en place alors que la précédente structure, Défi Métiers, une institution reconnue, a cessé d'exister. Cette vacance déstabilise le travail des acteurs de l'orientation.

Pour le Ceser, l'Agence régionale de l'orientation et de la promesse républicaine, doit intégrer des missions d'évaluation et de production de données et analyses sur les formations et les métiers.

La nouvelle Agence régionale de l'orientation ne doit pas se limiter à une information numérique et papier mais doit intégrer le besoin d'accompagnement humain et de dialogue avec les jeunes et les familles.

Article 2 : Renforcer l'information sur les formations en lycées professionnels

Le Ceser demande à la Région Île-de-France que l'Agence régionale de l'orientation mette en œuvre et garantisse à chaque collégien et sa famille, et plus largement à chaque Francilien et Francilienne, une information fiable, unifiée et exhaustive sur l'ensemble des formations professionnelles existantes.

Le Ceser demande en particulier que les formations préparées en lycée professionnel, y compris celles préparées en lycées agricoles, soient présentées et valorisées par les différents dispositifs d'information régionaux au même niveau que les autres voies de formation.

Article 3 : Soutenir les poursuites d'études et les reprises en voie professionnelle

Pour les titulaires d'un diplôme professionnel, le Ceser préconise que l'Agence de l'orientation communique sur les possibilités de poursuites d'études et les formations complémentaires qui leur sont ouvertes.

Le Ceser préconise que la même démarche soit appliquée pour les retours en formation des personnes diplômées souhaitant reprendre un cursus après une première expérience professionnelle, ceci afin de faciliter des parcours plus ouverts et diversifiés.

Le Ceser recommande que l'Agence régionale de l'orientation rende ainsi visible le Conseil en évolution professionnelle (CEP) et les aides financières disponibles pour les jeunes diplômés de la voie professionnelle en poursuite ou en reprise de formation.

Le Ceser préconise que les personnes intéressées puissent bénéficier de rendez-vous de bilan et d'accompagnement et, si besoin, puissent se voir proposer à cette occasion des compléments de formation ainsi que des financements adaptés à leur situation.

Article 4 : Dédier des lieux pour l'information et l'accompagnement à l'orientation et aux métiers

Dans le contexte de fermeture de centres d'information et d'orientation (CIO), certaines collectivités territoriales ont fait le choix de mettre à disposition des locaux pour créer des lieux d'information à l'orientation.

Le Ceser propose que la Région accompagne les territoires et contribue au financement des expériences des collectivités locales qui s'engagent à mettre à disposition des locaux et des dispositifs itinérants d'information à l'orientation et aux métiers.

Le Ceser attire l'attention sur la nécessité d'un maillage équilibré des lieux d'information sur le territoire régional, en particulier dans les Quartiers « Politique de la Ville », ceci afin de lutter contre le déterminisme et d'apporter toutes les informations utiles sur les différentes possibilités d'orientation.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention triennale Etat - Région de lutte contre le décrochage scolaire, un appel à projet sur l'accompagnement des parcours d'orientation pourrait favoriser le développement des coopérations durables entre acteurs de la formation, de l'orientation et de l'emploi et permettre une meilleure connaissance mutuelle entre les professionnels de l'éducation ou de la formation et les acteurs de l'entreprise.

Article 5 : Veiller à diffuser une information non genrée

Actuellement, il est constaté que le choix des formations en lycées professionnels en Île-de-France est très dépendant du genre avec, par exemple, une très forte proportion de filles orientées dans les filières de services à la personne et une très forte proportion de garçons dirigés vers les filières industrielles. Cette situation entretient les inégalités de carrières et de rémunérations tout au long de la vie professionnelle.

Le Ceser demande que, conformément à la politique d'égalité Femmes/Hommes de la Région, la présentation des professions soit non-genrée afin d'éviter la reproduction de déterminismes dans les parcours d'orientation professionnelle.

Article 6 : Lutter contre les discriminations et inégalités conjuguées pour les jeunes notamment issus des Quartiers Politique de la Ville

Les jeunes des quartiers populaires sont plus nombreux à être orientés vers la voie professionnelle des lycées, à niveau scolaire équivalent. Pour réduire ce déterminisme scolaire, la Région doit renforcer ses interventions prioritairement dans les Quartiers Politique de la Ville, afin que l'orientation soit choisie et non subie.

Lutter contre les discriminations dont ces jeunes sont particulièrement victimes est aussi indispensable pour contribuer à cet objectif.

La Région pourrait notamment :

- Soutenir les actions de sensibilisation aux discriminations au sein des lycées professionnels, afin de donner aux élèves les outils pour réagir dans ces situations et faire valoir leurs droits ;
- Sensibiliser les entreprises au recrutement sans discrimination, notamment pour l'accueil de stagiaires et d'apprentis, et conditionner les diverses aides régionales dont peuvent bénéficier les entreprises à l'existence de plans d'actions contre les discriminations ;

- Développer les actions de parrainage des jeunes en lien avec les équipes éducatives des lycées professionnels.

II - Dans le cadre de la valorisation des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle et de leurs établissements

Article 7 : Parrainer les élèves et créer des réseaux d'alumni

Le Ceser propose que la Région soutienne la mise en place d'actions de parrainage des lycéennes et lycéens de la voie professionnelle ; ces parrainages seraient effectués par des anciens élèves, des bénévoles ou des retraités, en lien avec les équipes éducatives des lycées.

Les anciens élèves des lycées professionnels semblent peu organisés en réseaux. Le Ceser propose que la Région favorise la constitution de tels réseaux en mettant à leur disposition les lieux et les moyens techniques au sein de l'établissement qui les a formés.

Article 8 : Accentuer la représentation des élèves et des lycées professionnels dans la communication et les instances régionales

Le Ceser suggère que dans le cadre de sa communication sur les lycées franciliens, la Région mette davantage en valeur les lycées professionnels.

Le Ceser suggère également qu'une plus grande place soit donnée aux lycéennes et lycéens de la voie professionnelle dans les instances régionales, notamment le Conseil régional des jeunes, en veillant à faire connaître ce Conseil auprès des élèves et en accompagnant l'intégration de jeunes issus des lycées professionnels dans ce Conseil.

Article 9 : Créer des prix de la réussite pour les anciens élèves de la voie professionnelle

Le Ceser propose que pour valoriser les métiers et par voie de conséquence les cursus et les lycées professionnels, la Région Île-de-France crée des prix de la réussite à destination des anciennes et anciens élèves de la voie professionnelle.

La remise de ces prix de la réussite, sur une base annuelle, pourra ainsi donner lieu à un évènement au siège de la Région, mettant en valeur auprès des jeunes les anciens élèves de la voie professionnelle et ceux qui ont contribué à leur réussite.

III - Dans le cadre de l'action conjointe de la Région et de l'État sur la carte des formations

Article 10 : Cartographier les formations professionnelles régionales

Actuellement la « carte des formations » est un tableau de recensement permettant des décisions de création ou de diminution de places.

Le Ceser estime primordial de disposer d'une véritable cartographie, avec une dimension géographique, regroupant l'ensemble des formations proposées en Île-de-France par la voie professionnelle, scolaire et apprentissage.

Cette cartographie doit être actualisée en temps réel et doit pouvoir servir d'outil d'information de tous les acteurs, grand public comme professionnels de l'orientation et entreprises.

Cette cartographie sera l'outil nécessaire pour ajuster l'offre des formations aux attentes et aux besoins.

Article 11 : Adapter la carte des formations aux enjeux franciliens

Cette carte des formations professionnelles franciliennes, élaborée et actualisée conjointement par l'Etat et la Région, devra veiller à l'équilibre des formations sur l'ensemble du territoire francilien, notamment pour les formations supérieures (BTS).

Les ajustements de la carte de formation doivent tenir compte :

- ✓ des évolutions démographiques,
- ✓ des filières en tension,
- ✓ de l'anticipation des besoins en compétences,
- ✓ de l'accessibilité géographique pour les Franciliens, au-delà des limites des territoires et des bassins d'emploi.

Ces ajustements doivent être corrélés avec l'offre de service de la vie lycéenne (internat, restauration) et les transports publics.

Le Ceser propose que la Région soit particulièrement attentive à deux axes de travail concernant l'actualisation de la carte des formations dans l'enseignement professionnel initial :

- Le renforcement des formations professionnelles initiales correspondant aux secteurs qui recrutent majoritairement aux niveaux CAP/Bac professionnel ;
- Le développement du nombre de places et des passerelles pour les titulaires de Bac professionnel vers les Brevets de technicien supérieur (BTS) et les Bachelor universitaires de technologie (BUT) correspondant à des secteurs ayant des besoins importants en diplômés du supérieur.

Pour ce dernier point, le Ceser recommande que la Région favorise l'accompagnement des élèves concernés.

Article 12 : Faire le bilan des Campus des métiers et des qualifications

Les Campus des métiers et des qualifications sont un mode de valorisation qui permet de changer le regard porté sur certains métiers et apporte une meilleure vue sur les possibilités de poursuite d'études des élèves. Le Ceser demande que la Région s'investisse dans la réalisation d'un premier bilan de ces campus.

Le Ceser propose que la Région rende visible la cartographie des Campus des métiers et des qualifications ainsi que les formations qui y sont proposées, et puisse valoriser les parcours des jeunes concernés.

Article 13 : Accélérer la rénovation des lycées professionnels franciliens

Dans le cadre du plan d'urgence des lycées, la Région doit poursuivre la rénovation des lycées professionnels des trois académies franciliennes, en intégrant en particulier l'adaptation du bâti au dérèglement climatique.

La Région doit veiller aux mises aux normes et apporter une attention particulière à la qualité des plateaux techniques, en concertation avec les professionnels, les usagers et les équipes pédagogiques des lycées.

IV – Dans le cadre de l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés

Article 14 : Suivre l'insertion professionnelle des jeunes diplômés

Le Ceser préconise que l'Agence régionale de l'orientation organise le suivi des parcours de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la voie professionnelle par territoire ou par bassin d'emploi et organise un partage des retours d'expérience.

Le Ceser préconise que la Région passe à une nouvelle étape avec des moyens dédiés en faveur d'une interaction entre ces territoires ou bassins d'emploi incluant les questions d'insertion professionnelle de ces jeunes, d'allers et retours en formation, de mobilités, d'inclusion, etc.

Ce suivi doit permettre d'analyser la pertinence de la création et du maintien des Formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) et de « coloration » des diplômes appuyées sur le réseau d'entreprises locales. Cette coloration doit cependant laisser la liberté aux élèves de choisir leurs lieux de Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) dans les structures qui leur conviennent.

Article 15 : Favoriser les échanges européens et internationaux et renforcer leurs financements

En lien avec le programme Erasmus+ et les Régions partenaires en Europe, le Ceser propose que la Région puisse favoriser les échanges entre lycées professionnels européens, notamment dans le cadre des Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), ceci dans une perspective d'ouverture des possibles pour les jeunes de la voie professionnelle des lycées.

Le Ceser préconise que la Région favorise l'accès, à la sortie du lycée professionnel, aux programmes du Corps européen de solidarité et du Volontariat international en entreprise (VIE). Le Ceser préconise également que la Région renforce l'information et la communication sur l'accessibilité de ces dispositifs et les bourses qui peuvent être sollicitées par les lycéens de la voie professionnelle à cet effet.

Article 16 : Coordonner les acteurs par bassin d'emploi pour faciliter les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Devant les difficultés des élèves de la voie professionnelle des lycées à accéder à des lieux de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), le Ceser propose que la Région facilite la coordination entre les lycées professionnels et les entreprises, au niveau des territoires et des bassins d'emploi, pour créer un vivier de propositions et soutenir les structures accueillant des élèves.

Le Ceser s'interroge sur la possibilité de mieux répartir dans le temps les périodes en entreprise des lycéennes et lycéens de la voie professionnelle afin de faciliter leur accueil.

Dans le cadre de la création de la plate-forme régionale des stages portée par la nouvelle Agence régionale de l'orientation, le Ceser préconise un accès spécifique pour les PFMP.

Les contraintes réglementaires d'accès aux stages doivent être précisées sur la plate-forme.

Le Ceser préconise enfin le développement par la Région, ou le soutien financier, de programmes de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs sur les questions de discriminations dans l'accès aux stages.

Article 17 : Lutter contre le décrochage scolaire

Le Ceser salue l'organisation par la Région des Assises de la réussite scolaire et préconise de les ouvrir davantage aux lycéens et lycéennes.

Le Ceser constate qu'en dépit des efforts déployés par tous les acteurs, le phénomène multifactoriel de décrochage scolaire reste problématique en lycée professionnel.

La mal-orientation en est le principal facteur et devra être prise en compte par l'Agence régionale de l'orientation. Pour limiter le nombre de lycéennes et lycéens qui abandonnent avant l'obtention du diplôme, la prévention reste le moyen le plus efficace.

Toutes les actions permettant d'établir une mixité de genre dans les filières déséquilibrées contribueront aussi à la bonne poursuite des cursus.

Pendant le temps d'études des jeunes décrocheurs, le Ceser préconise :

- le renforcement et l'amélioration de l'accompagnement des lycéens à tous les niveaux, y compris par l'aide au recrutement de personnel médico-social ;

- le renforcement de la lutte contre l'absentéisme (un indicateur souvent précurseur de décrochage) par le renforcement des interventions d'associations et de professionnels compétents sur les thématiques telles que l'hygiène de vie, les discriminations, le harcèlement et les addictions ;
- le soutien local d'initiatives nationales positives et valorisantes telle que « la semaine de la persévérance » ;
- le soutien au renforcement de la place des parents au sein des lycées en partenariat avec les fédérations régionales de parents d'élèves (cafés des parents, espace parents, etc.) ;
- la généralisation et le renforcement des dispositifs participatifs et variés (culture, sport, bénévolat, etc.) permettant aux jeunes de retrouver l'estime de soi à côté du champ scolaire.

Enfin le Ceser souligne que la Région, en partenariat avec les établissements et les trois académies, doit œuvrer :

- pour éviter la déscolarisation « institutionnelle » qui peut découler des exclusions scolaires ou des refus fréquents de redoublement, notamment pour des raisons d'effectifs,
- pour privilégier un dialogue factuel plutôt que répressif avec le jeune décrocheur.

Le Ceser demande une meilleure information sur les établissements dits « de seconde chance » qui permettent aux jeunes décrocheurs de reprendre leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme de fin de cycle. Ces écoles et autres micro-lycées doivent être développés en tant que de besoin.

En conclusion :

Les réformes de la voie professionnelle ont été nombreuses ; cette voie s'inscrit dans un contexte de mutation importante qui nécessite un pilotage continu et partagé.

Compte tenu de son rôle-pivot avec l'Etat et les académies, la Région doit mettre en place des évaluations in itinere, permettant de valider les orientations relevant de la compétence régionale, ou de les modifier. Ces évaluations doivent tenir compte des spécificités locales et être partagées dans des groupes de suivi territoriaux, incluant toutes les parties prenantes.

Le Ceser préconise qu'un coordinateur régional s'assure de la réalisation de ces évaluations territoriales et de leur mise en commun, pour partager des expériences, les bonnes pratiques et adapter les investissements et les actions.

Le Ceser a pu constater, à travers les auditions et les différents témoignages, l'importance de l'accompagnement humain dans la réussite d'une orientation choisie comme cela apparaît dans les différents articles de l'avis.

En structurant et en animant les territoires géographiques de l'orientation, en diversifiant les situations et les outils immersifs et expérimentaux la Région peut valoriser les formations professionnelles.

Alors que les enjeux du vieillissement ou de la réponse aux conséquences du dérèglement climatique demandent la formation de nouveaux personnels, le Ceser espère par cet avis apporter sa contribution à la valorisation de la voie professionnelle du lycée.

En valorisant la voie professionnelle comme une voie d'avenir et une voie d'excellence, la Région peut contribuer à restaurer la confiance en soi de ces jeunes, leur permettre d'affirmer leur valeur et participer ainsi à leur formation de citoyens et citoyennes et de professionnels.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 142

Pour : 141

Contre : 0

Abstentions : 1

Ne prend pas part au vote : 0



rapport

**Les lycées professionnels franciliens :
les valoriser et relever les défis de la
formation et de l'insertion dans l'emploi**

19 avril 2023

Rapport présenté au nom de la commission
Education, formation, enseignement et recherche
par **Daniel TERRA-JORGE** et **Isabelle COVILLE-LEVERGER**



Les lycées professionnels franciliens : les valoriser et relever les défis de la formation et de l'insertion dans l'emploi

Rapport présenté au nom de la commission Education, formation, enseignement et recherche

par **Daniel TERRA-JORGE et Isabelle COVILLE-LEVERGER**

19 avril 2023

Sommaire

Introduction.....	3
1. Mieux faire connaître les formations professionnelles des lycées franciliens	7
1.1 Les enjeux liés à la mise en place de l'Agence régionale de l'orientation et de la promesse républicaine	7
1.1.1 Les informations académiques existantes : des sources hétérogènes au niveau régional	7
1.1.2 La Stratégie régionale orientation de mai 2019 et l'Agence régionale de l'orientation	8
1.1.3 Mieux faire connaître les filières de formation professionnelles	9
1.2 Les lieux d'information à l'orientation et les informations sur les poursuites et les reprises d'études.....	12
1.2.1 Les lieux d'information à l'orientation sur le territoire régional	12
1.2.2 Soutenir les poursuites d'études et les reprises d'étude en voie professionnelle	14
1.3 La lutte contre les discriminations et inégalités (inégalités de genre et inégalités sociales)	16
1.3.1 Les inégalités de genre.....	16
1.3.2 Les inégalités sociales	19
2. Comment la Région peut-elle mettre en valeur les lycéens et lycéennes scolarisés dans les lycées professionnels ?.....	22
2.1 Mettre en place des parrainages, accompagner la création de réseaux d'alumni et valoriser les élèves dans la communication et dans certaines instances régionales	22
2.2 Créer un prix de la réussite pour les anciens élèves de la voie professionnelle	23
2.3 Les aides financières régionales aux lycéens.....	24
3. Comment la Région doit-elle/peut-elle créer en lien avec l'Etat une carte exhaustive des formations professionnelles ?	26
3.1 Pour une élaboration commune Etat-Région d'une véritable cartographie exhaustive des formations professionnelles	26
3.1.1 Créer un véritable outil cartographique, exhaustif, actualisé en temps réel et facilement accessible à tous	26
3.1.2 Améliorer la répartition géographique des formations.....	27
3.1.3 La voie scolaire et l'apprentissage : deux voies de formation distinctes et complémentaires ..	28
3.2 L'évaluation des formations et leur adaptation continue aux besoins	29
3.2.1 Les besoins liés à la démographie des emplois actuels	29
3.2.2 Des emplois qui montent en qualification.....	30
3.2.3 Des besoins nouveaux qui doivent amener à accélérer et à valoriser des formations	30
3.3 Le programme des campus des métiers et des qualifications ainsi que des campus d'excellence ...	31
4. Lutter contre le décrochage scolaire en lycée professionnel	35
4.1 Le décrochage scolaire, une réalité plus importante en lycée professionnel	35
4.2 Prévenir le décrochage scolaire et accompagner les lycéens	36
4.3 Repérer et « raccrocher » les décrochés	37

5. Comment la Région peut-elle participer à l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la voie professionnelle ?.....	40
5.1 Les Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) des élèves de la voie professionnelle des lycées	40
5.1.1 Les Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).....	40
5.1.2 Les difficultés à trouver des lieux de formation en milieu professionnel.....	40
5.1.3 Des outils pour améliorer l'accueil en entreprise.....	42
5.2 L'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la voie professionnelle	43
5.2.1 La voie professionnelle au cœur de la relation école – milieu professionnel	43
5.2.2 Bassin d'emploi et insertion professionnelle.....	45
Conclusion	48
Remerciements	51
Liste des membres de la CEFER	52
Bibliographie.....	53

Introduction

1 – la voie professionnelle en lycée : définition et repères en région Île-de-France

En **Île-de-France, de façon globale**, près de 122 000 lycéennes et lycéens de la voie professionnelle constituent 28 % des effectifs pré-bac des lycées publics et privés sous contrat : 20 % dans l'académie de Paris, 31 % dans l'académie de Créteil, 27 % dans l'académie de Versailles.¹

Dans les lycées publics franciliens, à la rentrée de 2022, les élèves de la voie professionnelle sont 98 441. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée de 2023 se situent à plus de 100 000 élèves.

Les effectifs des lycées professionnels franciliens représentent 1/5e de l'effectif national qui s'élevait à la rentrée 2019 à 730 600 lycéens scolarisés dans une formation du second cycle professionnel, ceci quel que soit le ministère de tutelle (y compris l'Agriculture) ou le secteur de l'établissement (public ou privé sous et hors contrat).

Focus : Evolution des effectifs de la voie professionnelle

En dix ans, les effectifs nationaux d'élèves de la voie professionnelle ont diminué de 61 800 élèves, soit un recul de 9% en moyenne, avec des disparités, cette baisse dépassant par exemple 15% dans l'académie de Paris.²

Néanmoins si la tendance de fond est à la diminution des effectifs, les prévisions pour la rentrée 2023 en Île-de-France sont à la hausse.

Les effectifs des lycéens professionnels ont augmenté de 0,2% en 2022 par rapport à la rentrée 2021, augmentation portée par les académies de Versailles (+0,1%) et Créteil (+0,7%). Seule l'académie de Paris connaît une légère baisse (-0,8%, 90 élèves) entre les rentrées 2021 et 2022.

Les prévisions pour la rentrée 2023 envisagent une augmentation des effectifs de 2,3% (+3,3% à Créteil ; +0,6% à Paris ; +1,7% à Versailles). Par comparaison, les effectifs totaux des lycées augmenteraient de 0,8%.

La voie professionnelle des lycées publics franciliens devrait donc accueillir 100 678 élèves en septembre 2023.³

La formation professionnelle initiale sous statut scolaire est la voie professionnelle des lycées. Elle existe dans des lycées professionnels – ne possédant pas en leur sein de sections générales et technologiques – mais aussi dans des lycées polyvalents au travers de sections d'enseignement professionnel (SEP) et dans des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). L'enseignement agricole intègre des parcours de formation professionnelle pré et postbac. Six établissements publics agricoles du secondaire sont présents en Île-de-France sous la tutelle directe du ministère chargé de l'agriculture.

¹ Paris : brochure « L'Académie en chiffres 2020-2021 », Créteil : documents présentés au CTA 14 janvier 2022, Versailles : étude de la DAPEP, n°8, novembre 2021

² Services statistiques académiques – transmis lors du Comité social spécial de la Région Académique le 20 janvier 2023

³ Services statistiques académiques – chiffres transmis lors du Comité social spécial de la Région Académique le 20 janvier 2023

Tableau 1 : établissements accueillant des sections professionnelles ⁴

Etablissements publics	CRETEIL	PARIS	VERSAILLES	Total
Lycées professionnels	36	29	41	106
Lycées polyvalents	83	19	79	181
EREA	3	3	7	13
Etablissements privés sous contrat	CRETEIL	PARIS	VERSAILLES	Total
Lycées professionnels	12	0	13	25
Lycées polyvalents	8	10	15	33
Total	142	61	155	358

Les élèves de la voie professionnelle sont principalement préparés à l'obtention de deux diplômes :

- Le **certificat d'aptitude professionnelle** (CAP), attestant d'un premier niveau de qualification professionnelle et classé au niveau 3 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation ;
- Le **baccalauréat professionnel** (Bac Pro), diplôme national enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

La voie professionnelle des lycées peut également amener à l'obtention des diplômes suivants :

- Le **Brevet des Métiers d'Art** (BMA) enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation ;
- Les **Mentions complémentaires** (MC), diplôme national professionnel, conçues dans un objectif d'insertion professionnelle et créées par arrêté du ministre chargé de l'éducation, après avis de la commission professionnelle consultative compétente, au titre d'une spécialité correspondant à l'exercice d'un métier. Chaque mention complémentaire est classée au niveau 3 ou 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. Sont formés à ces mentions complémentaires des élèves diplômés d'un CAP ou d'un bac pro ;
- Les **Formations complémentaires d'initiative locale** (FCIL), action d'adaptation à l'emploi ou complément de formation initiale à finalité professionnelle sur la base d'une convention entre un lycée et une ou plusieurs entreprises locales. La formation complémentaire d'initiative locale est une formation alternée d'une durée minimale de trois mois, dispensée pour partie dans un établissement scolaire, pour partie dans une entreprise, un service ou une administration. Comme pour les MC, les FCIL sont à destination d'élèves diplômés d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel.

Dans de nombreux cas, il existe au sein des lycées professionnels et des SEP – et parfois dans des collèges – une classe de 3^{ème} « **Prépa Métiers** ». Il s'agit d'une organisation spécifique des enseignements à destination d'élèves volontaires, qui doit permettre une découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles.

⁴ DEPP, Géographie de l'École n°13, 2021, p. 30

DEPP, Repères et références statistiques, édition 2020, p. 39

Les lycées professionnels franciliens : les valoriser et relever les défis de la formation et de l'insertion dans l'emploi – 19/04/2023

Focus : Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

Outre les lycées professionnels et les sections d'enseignement professionnel (SEP), les formations professionnelles peuvent également avoir lieu dans les établissements régional d'enseignement adapté (EREA). Ces établissements du second degré dispensent un enseignement général et professionnel adapté conduisant aux diplômes de niveau 3, certificat d'aptitude professionnelle (CAP), ou 4, baccalauréat professionnel. Ils accueillent des élèves qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes, qui peuvent être accompagnées de difficultés sociales.

En région Île-de-France, il existe 13 EREA : 3 dans l'académie de Créteil, 7 dans l'académie de Versailles et 3 à Paris.

Les labels existants :

- Le label « lycée des métiers »

Dans le but de rendre la voie professionnelle plus visible, une démarche de labellisation des établissements est mise en place. **Le label « lycée des métiers » est délivré par le recteur d'académie à un établissement d'enseignement professionnel ou polyvalent, pour une durée de 5 ans.**

Il permet :

- de rendre visible l'offre de formation professionnelle pour les usagers et les partenaires de l'école,
- d'encourager les démarches d'amélioration continue, telle que Qualéduc,
- de reconnaître et valoriser une dynamique particulière déployée par l'établissement.

132 lycées franciliens sur 358 sont labellisés « lycées des métiers » en 2022, dont 11 sont des lycées privés. 40 % de ces lycées des métiers sont des lycées professionnels non polyvalents. 42 sont situés dans l'académie de Créteil (35% des lycées), 19 à Paris (39% des lycées), 71 à Versailles (59% des lycées).

- Le label « Campus des métiers et des qualifications »

Le label « Campus des métiers et des qualifications » (CMQ) permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue.

Ces formations sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Il existe actuellement en région Île-de-France neuf Campus des métiers et des qualifications auxquels s'ajoute cinq campus en projet.

2 – la démarche du Ceser : objet du rapport et méthode

Partant du constat que les formations dispensées par la voie professionnelle des lycées – lycées professionnels et sections d'enseignement professionnel des lycées polyvalents – restent mal connues du grand public et des médias, le Ceser Île-de-France s'est proposé d'établir un rapport sur les lycées professionnels de la région.

Ce rapport prend en compte deux réformes récentes – la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018 et la réforme de la voie professionnelle mise en place à partir de septembre 2019 – qui amènent des modifications importantes sur les compétences de la Région en termes de formation professionnelle.

Ainsi, si la Région garde sa compétence partagée avec l'État sur la carte des formations et la compétence d'information sur les métiers et les formations auprès des jeunes, elle a perdu sa compétence sur l'apprentissage. La Région a également créé plusieurs dispositifs à destination des jeunes, en particulier des élèves des lycées, et donc également de celles et ceux de la voie professionnelle.

L'ambition du rapport est donc de permettre de mieux faire connaître et valoriser une voie pouvant offrir aux jeunes d'Île-de-France des perspectives positives de formation professionnelle, avec en perspectives aussi bien une insertion professionnelle réussie que la poursuite d'études supérieures.

Le présent rapport proposera, en s'appuyant sur les prérogatives du Conseil régional, notamment en termes d'information sur les formations et les métiers et dans le cadre de la future Agence régionale de l'orientation, une réflexion autour des possibilités de mieux faire connaître à un large public, dont les jeunes et leurs parents, les filières professionnelles des lycées, en particulier les filières pour les transitions en cours.

À partir de la « carte des formations », dont on pourra percevoir tout autant la richesse de l'offre que sa concentration sur quelques filières, par ailleurs souvent très genrée, ce rapport pourra émettre des préconisations afin de mieux accompagner les élèves de la voie professionnelle vers la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.

Après une présentation de la sociologie des élèves de la voie professionnelle des lycées, le rapport s'interrogera sur la façon de mieux faire connaître et de rendre visibles les aides et dispositifs régionaux à leurs destinataires et de proposer d'adapter à ce public, si besoin, les dispositifs destinés à l'ensemble des jeunes Franciliennes et Franciliens.

Le rapport s'interrogera également sur les possibilités d'améliorer la vie des lycéennes et lycéens de la voie professionnelle tant dans leur mobilité qu'au sein de l'établissement, des salles et plateaux techniques.

Par ce rapport, le Ceser Île-de-France souhaite contribuer à une meilleure lisibilité au niveau régional de la voie professionnelle des lycées et encourager la Région à accompagner les lycées professionnels dans les défis auxquels ils sont confrontés.

1. Mieux faire connaître les formations professionnelles des lycées franciliens

Focus : l'information à l'orientation, prérogative partagée de l'Éducation nationale et de la Région

« Afin d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle et d'éclairer ses choix d'orientation, un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est proposé à chaque élève, aux différentes étapes de sa scolarité du second degré. Il est défini, sous la responsabilité du chef d'établissement et avec l'élève, ses parents ou son responsable légal, par les psychologues de l'Education nationale, les enseignants et les autres professionnels compétents. » (Code de l'Éducation, art. L331-7).

Ce paragraphe du Code de l'Éducation nous rappelle que le projet d'orientation des élèves est sous la responsabilité de l'Éducation nationale. Cependant les collectivités territoriales et, par conséquent, la Région, « contribuent à la mise en œuvre de ce parcours. » Le Code de l'Éducation précise que la participation de la Région aux actions d'information sur les métiers et les formations se fait de manière concertée avec le Recteur de région académique qui coordonne ces actions (Code de l'Éducation, art. D313-5). Divers interlocuteurs, dont la direction territoriale Île-de-France de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) et les services d'information et d'orientation, sont des éléments clés pour l'information à l'orientation.

Cette coordination en matière d'information est rappelée dans le cadre national de référence relatif à la mise en œuvre des compétences de l'État et des Régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiants et apprentis du 28 mai 2019, dont la convention régionale qui la décline en Île-de-France a été signée en septembre 2020 entre l'État et la Région.

1.1 Les enjeux liés à la mise en place de l'Agence régionale de l'orientation et de la promesse républicaine

1.1.1 Les informations académiques existantes : des sources hétérogènes au niveau régional

Concrètement, au-delà des actions menées dans les établissements par les personnels enseignants et les psychologues de l'Éducation nationale, les élèves et leurs parents font face à une multiplicité, parfois confuse, des sources d'information sur les métiers et les voies de formation y conduisant.

Une visite rapide sur les sites internet des trois académies franciliennes ainsi que sur celui de la Région amènent à plusieurs remarques critiques sur la possibilité d'accéder à des informations sur les formations proposées dans la voie professionnelle des lycées :

- **Sur le site de l'Académie de Paris**, l'onglet « orientation/supérieur » est accessible dès la page d'accueil, mais il faut ensuite cliquer sur « lycée » pour accéder à la page d'information sur la voie professionnelle. Celle-ci présente succinctement les deux principaux diplômes et permet des liens vers un padlet sur l'orientation post-3^{ème}, ainsi que vers oriane.info et le site de l'Onisep nouvelle-voiepro.fr. Sur ce même site, il convient de souligner l'initiative « une semaine, une formation – à la découverte de la voie professionnelle dans l'académie de Paris » qui permet de découvrir une formation et renvoie sur le site de l'établissement et sur la page Onisep de la formation concernée (quelques exemples : métiers de la coiffure, l'intervention sur le patrimoine bâti, bio-industrie de la transformation, etc.). Au moment d'écrire ces lignes, il n'y a pas de possibilité d'accéder à ces présentations sur une page unique dédiée.

- **Sur le site de l'Académie de Versailles**, la page sur l'orientation est accessible par l'onglet « scolarité/études » de la page d'accueil. Outre des informations spécifiques sur les procédures, notamment le passe pro, un lien vers une page contenant les coordonnées des Centres d'information et d'orientation (CIO) et vers une page de liens pour connaître les métiers ; le lien vers la voie professionnelle se trouve en haut de page. La page « voie professionnelle » semble plus complète que celle de l'académie de Paris, notamment sur les spécificités de l'enseignement. Des liens sont proposés vers un padlet orientation et la liste des établissements.
- **Sur le site de l'académie de Créteil**, l'onglet « scolarité/études » renvoie également à une page « orientation », en réalité le site du Service académique d'information et d'orientation (SAIO), dont l'ergonomie est décevante et ne permet pas à des élèves ou des parents de trouver facilement l'information voulue. Cependant, on y trouvera une carte des CIO et l'accès aux brochures de l'Onisep.

1.1.2 La Stratégie régionale orientation de mai 2019 et l'Agence régionale de l'orientation

Les sites internet et le site Oriane en particulier, ne sont qu'une partie des sources d'information et de la contribution aux choix d'orientation des élèves et de leurs familles.

Le Conseil régional Île-de-France a adopté en séance plénière du 28 mai 2019 sa stratégie pour l'information et l'orientation tout au long de la vie. Parmi les éléments des trois axes de travail intéressant les élèves pouvant devenir lycéennes et lycéens de la voie professionnelle, on pourra noter dans l'axe 1 « **optimiser la diffusion de l'information et de l'orientation** » la volonté d'enrichir le portail *oriane.info*, de renforcer et développer la relation école - entreprise au collège et au lycée et de renforcer les dispositifs existants de découverte des métiers et des formations.

Au travers de l'axe 2, « **créer un réseau régional de l'orientation au plus près des Franciliens** », la stratégie orientation de la Région envisage une convention avec les 3 rectorats d'Île-de-France et la Délégation régionale de l'ONISEP (DRONISEP Île-de-France) sur le sujet de l'orientation initiale ainsi qu'une **Agence Oriane** de l'orientation-emploi-formation.

Dans l'axe 3 « **favoriser l'émergence de pratiques innovantes** », renouveler les Trophées de l'orientation Oriane, avec 3 catégories de lauréats : réseaux de l'orientation, établissements scolaires et innovation numérique, expérimenter des lieux d'orientation innovants au sein des Centres de documentation et d'information (CDI) des établissements scolaires.

Depuis le vote de cette stratégie, **la convention régionale** déclinant le cadre national de référence entre l'Etat et Régions de France (ARF) relative à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et de la Région Île-de-France en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiant et apprenti **a été signée en septembre 2020 entre le préfet de Région, le recteur de la Région académique, le directeur régional de la DRIAAF et la directrice générale de l'ONISEP**.

Le 1^{er} février 2022 a été nommée une directrice déléguée à la préfiguration de l'Agence régionale de l'orientation dans l'organisation de Défi métiers après la résolution adoptée du Conseil d'administration extraordinaire du 28 janvier 2022.

Le rapport du 14 octobre 2022 signé de la directrice déléguée, malgré des consultations, notamment du CREFOP, est essentiellement consacré à l'avenir du CARIF-OREF Île-de-France et n'aborde que succinctement ce que pouvait être la future Agence.

Cependant, la Région a annoncé la mise en place de l'Agence sous le nom d'Oriane à compter du 1^{er} janvier 2023. L'Agence Oriane est annoncée comme le guichet unique permettant « *une meilleure visibilité au grand public à toutes les possibilités qui leur sont offertes pour trouver leur voie* » (communiqué du 30 janvier 2023).

Quelques actions concrètes sont présentées :

- Concernant l'orientation un numéro vert, une plateforme d'agrégation des informations sur les métiers, le déploiement de bus ;
- Concernant la lutte contre le décrochage, le rassemblement des dispositifs d'identification, de suivi et de proposition de solutions, notamment par une plateforme d'appel aux décrocheurs scolaires, des rencontres autour des métiers en tension ;
- Pour l'insertion et le placement, nous retiendrons que l'Agence proposera un dispositif « Île-de-France stage et emploi ».

Les propositions du Ceser (Avis) : Concrétiser l'Agence de l'orientation et de la promesse républicaine

Le Ceser demande que l'Agence régionale de l'orientation et de la promesse républicaine soit fonctionnelle au plus vite, avec le devoir d'une information accessible et d'un accompagnement de tous les publics.

Si le Ceser se réjouit du processus de consultation mené durant l'année 2021 - 2022 dans le cadre des réflexions antérieures à l'annonce de la création d'une nouvelle Agence régionale de l'orientation, il s'inquiète du retard pris dans sa mise en place alors que la précédente structure, Défi Métiers, une institution reconnue, a cessé d'exister. Cette vacance déstabilise le travail des acteurs de l'orientation.

Pour le Ceser, la nouvelle Agence régionale ne doit pas se limiter à une information numérique et papier mais doit intégrer le besoin d'accompagnement humain et de dialogue avec les jeunes et les familles ; elle doit également intégrer des missions d'évaluation et de production de données et analyses sur les formations et les métiers.

1.1.3 Mieux faire connaître les filières de formation professionnelles

Le site oriane.info du Conseil régional est un site tous publics d'information sur la formation initiale et la formation continue. Le site offre dès sa page d'accueil un accès par profil. Ainsi, l'élève de collège et sa famille cliqueront sur le profil « collégien ». Ils auront alors un accès aux brochures de l'Onisep pour la rentrée 2021 (site consulté le 8 mars 2022), au test d'orientation « Oriane », à une page d'information sur la réforme du lycée général et technologique mais pas sur la voie professionnelle, à une carte interactive des lycées, lycées agricoles, CFA de la région. Il existe un paragraphe « mes aides et conseils » où apparaissent deux encadrés « choisir la voie générale et technologique » et « choisir l'apprentissage » : **la voie professionnelle des lycées y est donc invisible**. Un accès à des fiches métiers par domaine professionnel est accessible.

Rendre l'information à l'orientation et aux métiers plus accessible et cohérente :

Dans le cadre de sa compétence, la Région Île-de-France doit mettre en œuvre et garantir à chaque collégien et sa famille une information fiable, unifiée et exhaustive sur l'ensemble des formations existantes.

Le dispositif d'orientation et d'information est dispersé et éclaté.

- **Il convient que les formations préparées en lycée professionnel soient présentées au même niveau que les autres voies de formation.**
- **La communication peut se faire sur les parcours de formation possibles, c'est-à-dire le continuum de formations qui est proposé aux jeunes**, et pas seulement sur les formations proposées dans tel établissement. En effet, les familles et les jeunes doivent avoir une visibilité sur l'ensemble des formations (filières, niveaux de formation possibles, etc.) qui peuvent leur être proposés.

- La nouvelle Agence de l'orientation devra mettre l'accent sur l'information et présenter les formations proposées en lycées professionnels non seulement aux spécialistes de l'orientation et aux enseignants principaux, mais aussi en termes accessibles aux familles et aux jeunes, en usant aussi de **media spécifiques aux jeunes** (présence sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes, présentations orales et en images des établissements). La communication pourra se faire dans des formats plus accessibles aux jeunes : clips ou capsules sur les réseaux sociaux, "roles models", témoignages de professionnels ayant bravé les assignations, etc.
- Une information complète est aussi l'un des moyens de lutter contre le déterminisme qui conduit trop souvent aujourd'hui à une orientation plus importante vers l'enseignement professionnel des jeunes de quartier populaire.

La relation lycées - entreprises, actrice de l'information et de l'orientation ?

Le monde économique est un partenaire d'importance pour l'information sur les métiers, les périodes de formation en milieu professionnel pour les élèves, les stages d'immersion en entreprise.

Les échanges existent à plusieurs niveaux.

- Les lycées professionnels nouent des relations avec les milieux professionnels : les entreprises, les collectivités, les services publics, les associations. Cela permet l'organisation de visites d'entreprise, l'intervention de professionnels dans les lycées. Il existe tout un ensemble de partenariats constructifs pour les deux parties. Comme les olympiades des métiers, les labels lycées des métiers, les campus des métiers, etc.
- De leurs côtés, les rectorats nouent des partenariats avec des organisations professionnelles et des associations à vocation éducative. Ces partenariats couvrent de nombreux secteurs et permettent à la délégation académique à la formation professionnelle de construire chaque année un programme d'actions écoles - entreprises avec un calendrier.

Pour aller plus loin dans les partenariats, l'Association des Régions de France propose « *d'intégrer les missions d'orientation scolaire, d'information sur les métiers et sur les évolutions de l'emploi, de conseil dans les missions du service public régional d'orientation (SPRO). Le pilotage de la Région mobilisera fortement les acteurs économiques, en lien avec les autorités académiques. Les professeurs principaux seront placés au cœur du SPRO* ».

Pour le Ceser Île-de-France, il faudrait alors préciser l'étendue et la visée de ces partenariats et leurs implications à moyen et long terme afin d'éviter une logique « adéquationniste » en fonction des spécialisations des territoires. La proposition soulève également la question de l'autonomie des lycées et de la pérennité des offres de formation si elles sont trop dépendantes de la demande des entreprises. Elle soulève aussi la question du statut des personnels des lycées professionnels et la question du risque de disparition de la pluralité des savoir-faire.

Focus : L'exemple de la filière professionnelle de la chimie

Ouvrir l'univers des possibles et des voies de réalisation professionnelle aux jeunes et donner du sens à l'engagement professionnel

Si la quête de sens s'est encore accrue ces dernières années avec la pandémie chez les salariés, elle est aussi très présente chez les jeunes et de plus en plus tôt. C'est un sujet crucial pour les adolescents, qui doivent choisir une orientation professionnelle et qui ne disposent souvent pas de décodage du milieu professionnel et de « rôle modèle ». Ce sujet est particulièrement important pour les jeunes de fin de collège (4^{ème} et 3^{ème}), dont l'environnement familial ne permet pas une intégration facilitée dans le monde du travail.

Trop souvent, on imagine que les informations objectives, concrètes, papier ou numérique sur les métiers, les filières professionnelles sont la clé pour s'informer et choisir. Mais, si cette information est indispensable et existe souvent (même si elle n'est pas toujours facile à trouver), elle ne peut répondre réellement aux besoins et à un choix d'orientation professionnelle, et donc de formation, motivé et assumé.

Un facteur clé pour trouver le bon choix professionnel est de faire se rencontrer les adolescents (dès le collège) et leurs parents, s'ils sont partants, et des personnes pouvant partager leurs expériences et leurs parcours. Ces rencontres peuvent s'organiser au collège ou sur place, dans les entreprises. L'objectif est de montrer le parcours, qui a permis aux professionnels de s'impliquer et de se réaliser dans un métier.

Des lieux de rencontre sont déjà disponibles, salons, portes ouvertes dans les établissements, ouverture des entreprises lors des semaines de l'industrie, etc. Ils nécessitent cependant une réelle motivation, des déplacements plus ou moins importants et la connaissance même des évènements.

Pour pallier les problèmes de déplacement et de motivation des parents, certaines filières se sont déjà engagées en Île-de-France, pour faciliter les démarches de rencontre entre collégiens/ lycéens et professionnels.

La chimie en est une. Elle organise depuis plus de 20 ans « le village de la Chimie, des sciences de la nature et de la vie ». En présentiel jusqu'en 2020, depuis aussi en virtuel, elle fait se rencontrer les collégiens/lycéens qui viennent en car (en moyenne 5000 par an provenant de 30 à 40 collèges, accompagnés par leurs professeurs) et des entreprises représentées souvent par des jeunes embauchés, qui peuvent parler de leur parcours et de ce qu'ils font, aiment ou pas, etc. Ce village de la Chimie regroupe de fait, pendant deux jours, sur un même lieu, les lycées professionnels de la branche (25 à 30 ont un stand), une trentaine d'entreprises et des institutions, comme la police ou les pompiers, pour ouvrir le champ des possibles.

Ce type de salon est cependant lourd à organiser, cher et surtout ponctuel.

L'idéal serait d'ouvrir l'univers des possibles et des voies de réalisation professionnelle aux jeunes collégiens, dès 13-15 ans, par une démarche progressive de mise en contacts avec des témoins, des entreprises et des institutions.

Cette démarche progressive pourrait se faire en plusieurs phases :

- Des informations sur des parcours « atypiques » et sur divers métiers, par des témoins (apprentis en cours de stage, professionnels, tuteurs, etc.) sur place au collège ou dans un lieu « institutionnel » du territoire, et des mises en contact par des visites dans les entreprises de ces témoins ou entreprises du bassin d'emploi,
- La proposition de stages de découverte par les entreprises du bassin pour ce public des collèges,
- Des ateliers pour susciter des projets personnels. Cela se fait déjà dans le domaine du numérique, mais pourrait être imaginé ailleurs.

L'objectif de ce parcours est d'aider à la formalisation progressive d'un projet personnel, tout en travaillant sur le savoir-être. Ces lieux de contacts récurrents doivent permettre aussi d'aider à la mise en place de contrats d'apprentissage.

C'est un moyen d'aider à formaliser des démarches pour entrer en apprentissage tant dans la recherche de formation que dans le savoir-être.

Pour ouvrir l'univers des possibles et des voies de réalisation professionnelle, la Région pourrait d'une part aider financièrement les « villages professionnels » et d'autre part susciter des démarches territoriales pour inciter aux rencontres dans les bassins d'emploi, en soutenant des initiatives et en les fédérant.

Les propositions du Ceser (Avis) : Renforcer l'information sur les formations en lycées professionnels

Le Ceser demande à la Région Île-de-France que l'Agence régionale de l'orientation mette en œuvre et garantisse à chaque collégien et sa famille, et plus largement à chaque Francilien et Francilienne, une information fiable, unifiée et exhaustive sur l'ensemble des formations professionnelles existantes.

Le Ceser demande en particulier que les formations préparées en lycée professionnel, y compris celles préparées en lycée agricole, soient présentées et valorisées par les différents dispositifs d'information régionaux au même niveau que les autres voies de formation.

1.2 Les lieux d'information à l'orientation et les informations sur les poursuites et les reprises d'études

1.2.1 Les lieux d'information à l'orientation sur le territoire régional

L'enjeu d'une structuration de proximité de l'accueil des publics par l'Agence régionale de l'orientation qui a pour mission d'accompagner élèves, étudiants, salariés et demandeurs d'emploi est très importante en Île-de-France étant donné son poids démographique et sa complexité territoriale.

Il est essentiel de valoriser, d'aider et d'accompagner les acteurs de l'orientation qui souhaitent poursuivre et amplifier un accompagnement de tous les usagers et de tous les publics en proximité dans leur territoire, notamment dans leur bassin d'emploi.

C'est bien évidemment le cas des CIO et cette priorité avait été déclinée et développée dans le rapport du Ceser Île-de-France de 2019⁵ :

« Le Ceser propose le **renforcement du maillage territorial des lieux d'accueil de proximité** : lieux physiques où les Franciliens peuvent rencontrer des conseillers « labellisés » et formés pour répondre au public à toutes les questions liées à l'orientation professionnelle. Cette démarche pourrait s'appuyer sur la mise en place d'une équipe dédiée coordonnée par Défi-métiers (le Groupement d'Intérêt Public administré avec les partenaires sociaux et les acteurs sociaux-économiques) ».

C'est par exemple le cas du Pôle information et orientation de Gonesse (95), Pour le Ceser Île-de-France, c'est ce type de coopération et de synergie qu'il est urgent de favoriser et d'accompagner.

Focus : un accueil de proximité des publics au Pôle d'information et d'orientation de Gonesse (Val d'Oise)

C'est par exemple le cas du Pôle information et orientation de Gonesse (95), service qui regroupe sur un même site le CIO, la Mission locale, l'Espace emploi de la Communauté d'agglomération et le Point information jeunesse.

Les acteurs de ce pôle d'accueil y reçoivent chaque année plus de 4 000 personnes pour une aide ponctuelle et plus de 4 000 autres pour un entretien conseil. Les personnels restent à la charge de chaque structure (CIO, ML, etc.) mais les locaux et les outils sont mutualisés. C'est le cas de l'espace d'accueil du public et de la salle de réunion. Un bureau est à la disposition d'autres structures comme la mission de lutte contre le décrochage scolaire ou le plan local pour l'insertion et l'emploi.

⁵ Rapport du Ceser ÎLE-DE-FRANCE du 12 décembre 2019, contribution à la stratégie régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie, rapporteuse Anne-Sophie de Boulois

Les lycées professionnels franciliens : les valoriser et relever les défis de la formation et de l'insertion dans l'emploi – 19/04/2023

Lorsque le Conseil départemental s'est désengagé du financement du CIO en 2014, un projet d'accueil des publics a pu se construire à plusieurs avec la mairie qui a racheté les locaux. Les agents du CIO y assurent l'accueil du public du lundi au samedi matin. On y accueille beaucoup de jeunes adultes en insertion, de 18 à 25 ans, diplômés ou pas. L'Est du Val-d'Oise est une zone défavorisée, les jeunes de Garges, Gonesse et Goussainville qui viennent au Pôle ont besoin d'accompagnement.

D'autres solutions peuvent être envisagées dans notre région, comme le Bus de l'orientation de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, qui présente un intérêt accru en territoire péri-urbain et rural, via un travail partenarial avec les établissements scolaires.⁶

En Île-de-France, un bus de promotion de l'apprentissage ("la tournée de l'apprentissage") a sillonné cinq départements franciliens au cours du dernier trimestre 2020. Si comme c'est déjà le cas dans plusieurs régions françaises, un ou plusieurs bus d'information à l'orientation pouvaient desservir les établissements franciliens excentrés, ils faciliteraient l'accès à l'information sur les filières professionnelles et leurs débouchés, les passerelles, la poursuite d'études, etc.

La mobilité est un plus du service, sa dimension "qui va à la rencontre" du public est importante. Le contenu est rendu attractif par l'emploi de technologies immersives et surtout par le dialogue avec des animateurs et conseillers d'orientations.

"La réalité est virtuelle mais les conseillers sont bien réels", pour reprendre la formule du journal l'Indépendant⁷ décrivant l'initiative de l'Occitanie à la rentrée 2022. Le projet d'Occitanie est intitulé "les maisons de l'orientation mobile" et dessert les territoires isolés en mettant en avant ses dimensions de « sur mesure » et « d'aller vers ». L'accent est mis sur les collèges, les a priori y sont déconstruits et les métiers en tension promus. La Région Bretagne dispose également d'un bus des métiers depuis quelques années. Dans le département du Morbihan, c'est une association "Relais jeunes 56" qui gère un bus de services qualifié de "partenariat social" à destination des jeunes et leurs parents, visant à prévenir le décrochage scolaire.

Ce mode d'information à l'orientation est enfin pleinement utilisé par les branches professionnelles (bus OPCO des Hauts de France, bus de l'Artisanat en Nouvelle Aquitaine).

Le Ceser a noté l'annonce d'un service "bus pour l'orientation" faite par la Région Île-de-France ; sa mise en place pour la rentrée 2023 serait la bienvenue.

Les propositions du Ceser (Avis) : Dédier des lieux pour l'information et l'accompagnement à l'orientation et aux métiers

Dans le contexte de fermeture de centres d'information et d'orientation (CIO), certaines collectivités territoriales ont fait le choix de mettre à disposition des locaux pour créer des lieux d'information à l'orientation.

Le Ceser propose que la Région accompagne les territoires et contribue au financement des expériences des collectivités locales qui s'engagent à mettre à disposition des locaux et des dispositifs itinérants d'information à l'orientation et aux métiers.

⁶ <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/le-bus-de-lorientation-dans-les-établissements-scolaires/>

⁷ Île-de-France bus apprentissage, <https://www.defi-metiers.fr/breves/le-bus-de-lapprentissage-fait-sa-tournee-en-Île-de-France> ; Occitanie : <https://www.lindependant.fr/2022/11/25/quand-l-information-sur-les-metiers-va-vers-les-jeunes-via-les-routes-d-occitanie-10824934.php> ; Bretagne, <https://citedesmetiers22.fr/nos-services/lebusdesmetiers/>; Morbihan bus social contre le décrochage scolaire <https://www.relaisjeunes56.com/le-bus-service-mobile-jeunes> ; Nouvelle aquitaine bus artisanat <https://www.cap-metiers.pro/actualites/55406/Bus-Artisanat-poursuit-route-Gironde.aspx>

Le Ceser attire l'attention sur la nécessité d'un maillage équilibré des lieux d'information sur le territoire régional, en particulier dans les Quartiers « Politique de la Ville », ceci afin de lutter contre le déterminisme et d'apporter toutes les informations utiles sur les différentes possibilités d'orientation.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention triennale Etat - Région de lutte contre le décrochage scolaire, un Appel à Projet sur l'accompagnement des parcours d'orientation pourrait favoriser le développement des coopérations durables entre acteurs de la formation, de l'orientation et de l'emploi et permettre une meilleure connaissance mutuelle entre les professionnels de l'éducation ou de la formation et les acteurs de l'entreprise.

1.2.2 Soutenir les poursuites d'études et les reprises d'étude en voie professionnelle

L'orientation et le soutien aux poursuites d'études des diplômés de la voie professionnelle : la question de la poursuite d'études des bacheliers professionnels se développe mais reste complexe.

Aujourd'hui, la poursuite d'études des bacheliers professionnels est principalement pensée par l'accès au BTS. Si le baccalauréat professionnel est créé en 1985 pour former des ouvriers qualifiés accédant directement à l'emploi, en 2020, près d'un tiers (28,5 %) des diplômés de BTS le détiennent⁸. Et obtenir un BTS peut alors potentiellement permettre de poursuivre encore des études. Car le BTS, lui aussi initialement conçu comme une formation courte, est devenu le diplôme majoritairement détenu par les étudiants et étudiantes en licence professionnelle, et apparaît de plus en plus fréquemment dans les parcours de diplômés de niveau bac + 5⁹.

Ainsi, les bacheliers professionnels peuvent après un BTS, poursuivre à l'université ou dans les IUT via une licence professionnelle, et éventuellement aller jusqu'au master. Des parcours bac pro – BTS – licence pro – bac+5 peuvent ainsi être saisis par certains jeunes et permettre une évolution de leur parcours, certes atypique mais tout de même possible, et ceci aussi par la voie de l'apprentissage.

Ces parcours peuvent également permettre de « corriger » certaines inégalités sociales, en permettant à des jeunes orientés en bac professionnel par défaut de développer leur parcours professionnel dans l'enseignement supérieur. La réforme très récente des IUT faisant disparaître les DUT au profit des Bachelors Universitaires de Technologie, risque de faire disparaître de nombreuses licences professionnelles (intégrées en BUT) et donc de limiter l'accès des BTS à ces poursuites d'études, car si la réforme permet d'intégrer le bachelor en 3^{ème} année, ces intégrations risquent d'être plus compliquées et plus rares, que l'accès au diplôme spécifique d'une année que sont les licences professionnelles.

Le dispositif des Cordées de la réussite :

Focus : la place des lycées professionnels dans les Cordées de la réussite

L'ambition initiale des Cordées de la réussite était de réduire les inégalités d'accès aux études supérieures, d'encourager les élèves à la poursuite d'études et de les accompagner dans leur orientation. Elles visaient à lever les freins sociaux, psychologiques et culturels empêchant les élèves moins favorisés d'accéder à des études supérieures.

Avec la fusion des Parcours d'excellence au sein des Cordées de la réussite, l'objectif est de créer un continuum d'accompagnement de la classe de 4^{ème} au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur pour les collégiens et lycéens issus de milieux modestes et d'accompagner les transformations liées

⁸ BLANCHARD Marianne, LEMISTRE Philippe, « *Introduction. Un nouvel âge de la sélection scolaire ? Formes et logiques de sélection dans un système éducatif massifié* », *Formation emploi*, 2022/2 (n° 158), p. 7-22. DOI : 10.4000/formationemploi.10613. URL : <https://www.cairn.info/revue-formation-emploi-2022-2-page-7.htm>

⁹ LEMISTRE P. et MERLIN F. (2019), « *Influence du parcours d'études sur l'insertion des sortants de l'université* », in CALMAND J. et LEMISTRE P., *Effet du parcours à diplôme donné sur l'insertion professionnelle*, CERÉQ Échanges, n° 11, décembre, pp. 53-66.

à la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, à la revalorisation de la voie professionnelle, ainsi que celles liées à la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants.

Une Cordée associe un établissement d'enseignement supérieur « tête de Cordée » avec des collèges et lycées d'enseignement général, professionnel ou agricole, ainsi que les partenaires financeurs (Etat et Région), des associations intervenantes et des entreprises. Les Cordées s'inscrivent dans la politique d'éducation prioritaire, en ciblant les élèves des Quartiers Politique de la Ville, mais aussi des territoires ruraux et des lycées professionnels.

Chaque Cordée définit des actions spécifiques, sous le contrôle des référents au sein des établissements partenaires, actions qui relèvent du soutien scolaire et du tutorat, de l'orientation active, de la découverte culturelle et des métiers. Elles font appel pour leur mise en œuvre à des tutrices et tuteurs étudiants issus de l'établissement tête de Cordée, des enseignants formés au dispositif, des associations.

La Région Île-de-France en fait un axe prioritaire en participant au financement des appels à projets annuels.

On compte environ 200 Cordées en Île-de-France : quelques exemples : Cordée Bac Pro BTS lycée Jean Lurçat et Pierre Lescot (Paris), Paris gagnant avec le lycée Jean Moulin du CAP et du Bac pro vers le BTS Tourisme, Cap ambition avec Lycée Paul Eluard, Des clés pour l'avenir dans le champ social, lycée Angela Davis de Plaine commune, Bac Pro BTS lycée Utrillo de Stains, Cordée Campus des métiers de la construction à l'IUT de Sénart, Cordée lycée des métiers du Bâtiment Benjamin Franklin, etc.

Selon le rapport d'évaluation de l'Institut Paris Région (IPR), portant sur les données 2018-2019, les lycées professionnels, entrés plus tardivement dans le dispositif, sont moins nombreux à être encordés (25% au lieu de 60% pour les lycées généraux ou polyvalents). Les lycées professionnels ayant un indice de position sociale (IPS) parmi les plus bas sont en proportion moins nombreux à être dans une Cordée que la moyenne des lycées de ce même groupe (32% contre 44%). La conclusion est similaire si on considère le critère de la part d'élèves boursiers, ou celui de la proportion d'élèves habitant dans un Quartier Politique de la Ville¹⁰.

L'utilité de ces dispositifs semble attestée par les évaluations, notamment en lien avec l'orientation. Les bénéfices pour les établissements peuvent être de nouer et renforcer des liens avec l'établissement tête de Cordée, d'améliorer l'attractivité de celui-ci, de développer des compétences d'orientation au sein des établissements, de valoriser les établissements partenaires, de disposer d'un nouvel outil pour lutter contre le décrochage scolaire.

Pour les élèves inscrits dans le dispositif, c'est une plus grande motivation scolaire, une plus grande ouverture, et cela peut avoir aussi des effets connexes positifs sur les autres lycéens. Selon le Ministère de l'Education nationale, la participation à une Cordée de la réussite améliore plus spécifiquement le taux de succès de leur demande d'admission sur Parcours Sup pour les lycéens professionnels¹¹.

Compte tenu des bénéfices recensés selon ces évaluations, le déploiement du dispositif auprès des lycées professionnels devrait être encouragé et suivi par la Région. Elle pourrait apporter des financements complémentaires pour les lycées professionnels et polyvalents participant à une Cordée, mener des actions de communication régionales sur le dispositif, renforcer les ressources pour l'animation des Cordées, contribuer financièrement au recrutement des étudiants tuteurs etc.

Les Cordées peuvent également s'intégrer dans le dispositif des campus des métiers et des qualifications, ainsi qu'avec le programme des cités éducatives comme le propose par exemple la Région Bourgogne - Franche Comté.¹²

¹⁰ https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude_2422/RapportCordeesReussite.pdf

¹¹ livret des Cordées de la réussite 2023 (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

¹² <http://cmq-bfc.org/index.php/cordees-de-la-reussite/> ; <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-cordees-de-la-reussite-en-ile-de-France/> ; <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-cordees-de-la-reussite-un-parcours-educatif-solidaire/>

Les lycées professionnels franciliens : les valoriser et relever les défis de la formation et de l'insertion dans l'emploi – 19/04/2023

Les propositions du Ceser (Avis) : Soutenir les poursuites d'études et les reprises en voie professionnelle

Pour les titulaires d'un diplôme professionnel, le Ceser préconise que l'Agence régionale de l'orientation communique sur les possibilités de poursuites d'études et les formations complémentaires qui leur sont ouvertes.

Le Ceser préconise que la même démarche soit appliquée pour les retours en formation des personnes diplômées souhaitant reprendre un cursus après une première expérience professionnelle, ceci afin de faciliter des parcours plus ouverts et diversifiés.

Le Ceser recommande que l'Agence régionale de l'orientation rende ainsi visible le Conseil en évolution professionnelle (CEP) et les aides financières disponibles pour les jeunes diplômés de la voie professionnelle en poursuite ou en reprise de formation.

Le Ceser préconise que les personnes intéressées puissent bénéficier de rendez-vous de bilan et d'accompagnement et, si besoin, puissent se voir proposer à cette occasion des compléments de formation ainsi que des financements adaptés à leur situation.

1.3 La lutte contre les discriminations et inégalités (inégalités de genre et inégalités sociales)

1.3.1 Les inégalités de genre

La mixité mise à mal dans les formations professionnelles

Le choix de la mixité obligatoire dans l'enseignement primaire et secondaire est une volonté politique française datant de 1975 (loi HABY). La mixité existait auparavant, accélérée par l'explosion des effectifs scolaires due au babyboom. Les collèges ont été créés mixtes d'emblée, en 1963. Officiellement, les seuls établissements d'enseignement non mixtes en France sont des établissements privés hors contrat, hors l'exception des « maisons d'éducation de la Légion d'honneur ».

Néanmoins en 2003, un rapport sénatorial sur la mixité¹³ pointe la disparité de l'offre entraînant de fait **une absence de mixité en lycées professionnels** :

« *L'enseignement professionnel est le seul secteur dans lequel la part des établissements non mixtes augmente, puisque celle-ci était de 4,9 % en 1996. Cette situation tient néanmoins en grande partie aux spécialités enseignées ; on compte d'ailleurs également 7 lycées professionnels publics non mixtes. L'enseignement privé sous contrat compte 23 lycées professionnels de garçons et aucun de filles, alors que l'enseignement privé hors contrat présente une offre surtout dirigée vers les filles, avec 44 lycées professionnels. En termes d'effectifs, la part des lycées professionnels non mixtes est de 1,7 % : il s'agit donc d'une différence sensible avec ce qui peut être constaté dans les collèges et lycées d'enseignement général ou technique.* »

La mixité a été instaurée dans l'objectif de rejeter la discrimination de genre, après que l'enseignement est devenu le même en France pour les garçons et pour les filles. Même si l'impact de la mixité sur les performances scolaires des unes et des autres n'a pas vraiment fait l'objet d'un bilan et donne lieu à des critiques pointant son inefficacité, au mieux, sur la persistance des représentations sociales genrées, on peut penser que le fait pour les lycéens des deux sexes de se côtoyer pendant une période de construction de leur personnalité lèvera un certain nombre de peurs et sera donc un atout relationnel et social pour leur vie d'adultes. La non-mixité déséquilibre la sociabilisation des jeunes. C'est un cercle vicieux : il leur manquera l'expérience nécessaire pour

¹³ « *La mixité menacée ?* » Rapport d'information sur l'activité de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes pour l'année 2003

remettre en question les stéréotypes de genre dans la société. Or cette mixité s'avère souvent caduque en lycée professionnel du fait de filières métiers encore massivement genrées : en France, 90% des effectifs des bacs « soins aux personnes » sont féminins en 2020, selon la sociologue Prisca KERGOAT¹⁴.

Il est notable que la création en 2001 des « lycées des métiers » a accentué la partition entre garçons et filles, qui parfois au sein d'un même établissement suivent des formations genrées et ne se mélangent pas¹⁵.

S'il est maintenant acquis que les filles peuvent se projeter et réussir des études dans des filières techniques, agricoles, industrielles, et que divers dispositifs incitatifs sont mis en place, des freins subsistent. Et que dire du mouvement inverse, inciter davantage de garçons à s'orienter vers les services et notamment le soin aux personnes ? Ces filières restent un impensé dans les choix d'orientation des garçons et de leurs familles. Les choix atypiques réclament une maturité et une autonomie dont peu d'adolescents disposent, et les représentations genrées peuvent être fortement ancrées dans les milieux populaires dont sont issus la majorité des lycéens professionnels.

L'effort d'élargissement du champ des possibles pour les uns comme pour les autres doit donc aussi inciter les garçons à envisager des formations traditionnellement considérées comme féminines. En cours de formation dans les lycées professionnels, l'absence de mixité peut être un facteur aggravant des faits de violences constatés, le niveau de violence demeurant actuellement plus élevé dans les lycées professionnels que dans les lycées d'enseignement général et technologique.¹⁶

Les bénéfices sociétaux d'un rééquilibrage genré dans la formation professionnelle dont les lycées pro seraient certains : les métiers dit « féminins » sont dévalorisés par rapport aux métiers masculins, et cela d'autant plus qu'il s'agit de soins aux personnes (nourrissons, malades, personnes en situation de handicap et ou âgées) longtemps prodigués gratuitement par les femmes et encore trop souvent associés à un concept de « nature » féminine de préférence non marchande.

Par un effet domino déléterie, exercer un métier peu rémunéré agira sur les arbitrages du couple lorsqu'il faudra décider d'une organisation après une naissance. En général, c'est le moins payé qui va prendre un congé parental par exemple. Le métier mal payé génère les fameuses « carrières à trous » des femmes et cela a de lourdes répercussions sur leur évolution de carrière et sur leur retraite.

L'orientation des filles vers un métier financièrement dévalorisé est donc la pente inéluctable vers un avenir précarisé et une vieillesse de pauvreté.

La faible attractivité de ces métiers et très souvent leur pénibilité sous-estimée n'aide sans doute pas les garçons à investir ces champs.

Pour autant, les enseignants constatent généralement que le garçon dans une classe de filles en devient vite la mascotte, alors que la fille dans une classe de garçons peut se trouver en territoire hostile et n'a alors d'autres choix que de lutter ou de s'invisibiliser, l'une comme l'autre option présentant un coût psychologique certain.

¹⁴ <https://www.lesinrocks.com/actu/comment-les-lycées-professionnels-reproduisent-les-stéréotypes-de-genre-143631-21-02-2020/>

¹⁵ « Comment les lycées professionnels reproduisent les stéréotypes de genre » par Alice RAYBAUD - Mis à jour le 17 mars 2021

¹⁶ Communiqué de presse du SNU.EP FSU du 11-20-2021 « L'enquête SIVIS 2019-2020, qui recense les faits graves déclarés dans les établissements scolaires, confirme qu'ils ont plus souvent lieu dans les lycées professionnels : 13,8 incidents graves pour 1000 élèves sur les six premiers mois de l'année contre 3 pour 1000 dans les LGT ». [le niveau de violence] demeure plus élevé dans les lycées professionnels (LP) que dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). En LP, les proviseurs déclarent en moyenne 22,7 incidents pour 1 000 élèves et 28 % d'entre eux plus de 10 incidents au cours de l'année scolaire 2018-2019 ; ces proportions s'établissent respectivement à 4,5 pour 1 000 élèves et 14 % dans les LEGT. « Les récits des élèves et des enseignants confirment le caractère fortement genré des transgressions » [4]. Les transgressions des filles sont collectives et n'affectent que peu les enseignants, alors que les transgressions des garçons sont individuelles (les autres sont spectateurs), et plus difficiles à gérer par les enseignants : https://www.insee.fr/fr/statistiques/5763593?sommaire=5763633#figure4_radio2

S'il est maintenant documenté que les stéréotypes de genre s'installent dès la petite enfance dans les familles et en milieu scolaire, *in fine* ce sont le monde du travail et les entreprises qui déterminent le profil des embauchés. Celles-ci doivent donc faire évoluer leur vision et leurs pratiques. Nombreuses maintenant sont celles qui s'y mettent, parfois poussée par la pénurie.

En témoigne la campagne de l'automne 2022 de la RATP qui s'adresse spécifiquement aux futures conductrices de métro et bus, des femmes en situation.

On peut aussi relever d'autres types de bonnes pratiques, en aval de la voie scolaire professionnelle, dans le monde du travail, comme l'émergence de réseaux professionnels féminins dans des secteurs encore très masculins. C'est le cas notamment du réseau BatiFemmes regroupant sur une même plateforme 65 artisanes de second œuvre en Nouvelle Aquitaine¹⁷. « *L'idée derrière ce réseau est de constituer un environnement à la fois "engagé et favorable" pour les femmes du secteur* ».

Que peut donc faire la Région pour lutter contre les stéréotypes de genre, donner confiance aux garçons comme aux filles dans l'élargissement de leur horizon en lycée professionnel ?

Le Ceser formule des propositions :

- Dans le cadre de son Agence de l'orientation, la Région peut communiquer dans des formats accessibles aux jeunes avec des témoignages de professionnels ayant bravé les assignations,
- La Région peut soutenir les enseignants dans tous projets émancipateurs,
- En partenariat avec les rectorats, la Région peut proposer aux enseignants un module de sensibilisation aux stéréotypes de genre pour faire évoluer leurs pratiques le cas échéant,
- Elle peut communiquer sur les dispositifs régionaux de nature à compenser ou résorber la pénibilité induite par certains métiers,
- Elle peut veiller à « dégénérer » les espaces communs dans les lycées en construction et en rénovation en s'appuyant sur les conseils de spécialistes et les expériences existantes. Les garçons ne doivent plus confisquer les espaces communs ou les meilleures places des espaces communs au détriment des filles. Les filles doivent être incitées à s'approprier plus librement ces espaces,
- La Région doit inciter les établissements à éviter les situations à risques, notamment les bousculades dans la file d'attente de la cantine, qui peuvent conduire certains élèves et notamment les filles à se passer de cantine.

Illustration des inégalités de genre par une enquête pluridisciplinaire en lycées professionnels :

Une enquête pluridisciplinaire sociologique et psychologique d'envergure a été conduite en 2017 au sein de quatre lycées professionnels et d'un lycée polyvalent en Île-de-France et en Midi-Pyrénées.¹⁸

« *Le lycée polyvalent est situé en Seine-Saint-Denis et comptait lors de l'étude 1 797 élèves, dont 514 dans l'une des sections professionnelles formant aux métiers des services à la personne et à la collectivité. Ces sections étaient alors féminisées à 72 %, soit 372 filles présentes dans les filières professionnelles. Le second établissement francilien situé dans l'Essonne formait aux métiers du bâtiment 345 élèves avec une part de filles inférieure à 10 %.* ».

Les auteurs insistent sur la nécessaire prise en compte des enjeux de la construction identitaire à l'adolescence pour expliquer les conditions de vie et de formation des filles et des garçons, construction identitaire qui se déploie dans des contextes pluriels, fortement ségrégés et soumis à l'influence des rapports sociaux de sexe, de classe, d'origine et de génération. La ségrégation ethnique s'articule à la ségrégation sociale et à celle de genre.

¹⁷ <https://www.batiactu.com/edito/plus-grande-mixite-dans-batiment-elles-inventent-reseau-65432.php>

¹⁸ Voie professionnelle : choix d'affection, conditions de vie, conditions de travail n° 93 (mai 2017)

https://www.researchgate.net/publication/319290246_FILLES_ET_GARCONS_DE_LYCEE_PROFESSIONNEL_Diversite_et_complexite_des_experiences_de_vie_et_deFormation

Il ressort de cette enquête que la majorité des parents des lycéens sont ouvriers ou employés, dont un tiers au chômage, sans emploi ou retraités.

Les élèves de lycées professionnels issus de milieux très populaires souhaitent majoritairement rentrer rapidement dans le marché du travail, alors que la minorité des élèves d'origine favorisée envisage la poursuite d'études dans le supérieur.

En matière de mixité, les filles sont moins représentées en lycée professionnel qu'au sein de l'enseignement général, mais le sont davantage qu'en apprentissage. Les élèves de nationalité étrangère ou issus de l'immigration sont largement plus représentés en lycée professionnel qu'au sein de l'enseignement général et de l'apprentissage. Les filles affirment être plus souvent satisfaites de leur orientation que les garçons.

La question de la mixité est centrale en matière de socialisation adolescente, tant pour vaincre le « malaise » des garçons dans les classes où ils sont très majoritaires que pour lutter contre le harcèlement des filles (et l'abandon de leur formation) dans les classes où elles sont très minoritaires.

A la question « Que pensez-vous qu'il faudrait changer en lycée professionnel ? », la demande de mixité est le premier vœu formulé par les élèves, tant par les filles que par les garçons.

Les élèves évoquent le sentiment d'être davantage connus et reconnus par les enseignantes et les enseignants de lycée professionnel et ceci s'avère d'autant plus vrai que l'évaluation de la scolarité au collège est négative. Un grand nombre avait le sentiment d'être méprisé, ignoré, assigné à une place, celle du « mauvais élève ».

Très majoritairement, les lycéennes et les lycéens décrivent des enseignantes et des enseignants impliqués auxquels elles et ils vouent une importante reconnaissance.

L'enjeu est de taille. Il s'agit de penser des possibles où la question de la transmission du savoir et de son appropriation ne peut être réduite ni à une affaire de niveau ni, non plus, à un instrument d'accès au marché du travail.

Les propositions du Ceser (Avis) : Veiller à diffuser une information non genrée

Actuellement, il est constaté que le choix des formations en lycées professionnels en Île-de-France est très dépendant du genre avec, par exemple, une très forte proportion de filles orientées dans les filières de services à la personne et une très forte proportion de garçons dirigés vers les filières industrielles. Cette situation entretient les inégalités de carrières et de rémunérations au long de la vie professionnelle.

Le Ceser demande que, conformément à la politique d'égalité F/H de la Région, la présentation des professions soit non-genrée afin d'éviter la reproduction de déterminismes dans les parcours d'orientation professionnelle.

1.3.2 Les inégalités sociales

Comme le montre l'enquête citée dans le paragraphe précédent, les inégalités de genre se croisent souvent avec des inégalités territoriales et sociales.

Réduire les inégalités territoriales et lutter contre les discriminations qui pénalisent les jeunes :

L'orientation et l'insertion dans l'emploi des jeunes issus des quartiers populaires sont marquées par les inégalités et les discriminations.

Selon l’Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire (INJEP), deux ans après leurs sorties du collège, qu’il soit du secteur public ou privé, 24,3 % des collégiens des établissements proches d’un quartier prioritaire s’orientent vers une classe de première professionnelle ou une première année de CAP, contre 17,1 % de ceux ayant fréquenté un collège plus éloigné. Pour lutter contre ce déterminisme scolaire, la Région pourrait apporter un soutien spécifique à l’information sur l’orientation des collégiens et collégienne de ces quartiers, et encourager le parrainage des élèves.

L’insertion dans l’emploi des jeunes y est plus difficile. Selon l’observatoire des inégalités le taux de chômage était en 2021 de 19,8 % pour les diplômes de niveau Bac et +, dans les quartiers politique de la ville (QPV), contre 10,6 % dans les quartiers avoisinants, soit près de trois fois plus, en raison de facteurs multiples, dont une part relève de la discrimination liée à l’origine ou au lieu de résidence.

Selon le 14^{ème} baromètre des discriminations dans l’emploi, réalisé par la Défenseure des droits, plus d’un tiers des jeunes de 18 à 34 ans déclare avoir subi une discrimination dans sa recherche d’emploi ou sa carrière, davantage qu’en population générale. Et particulièrement les jeunes femmes qui cumulent les critères de discrimination selon le sexe avec les autres facteurs, origine, couleur de peau, apparence physique, etc.). Comme le souligne le rapport « Discriminations et origines : l’urgence d’agir » du Défenseur des droits, « dans une logique systémique, les discriminations et inégalités vécues dans un domaine renforcent celles subies dans d’autres sphères ». Elles ont des effets durables et délétères sur la carrière, la santé et les relations sociales des jeunes (perte de confiance en soi, autocensure, atteinte sur la santé, etc.).

Ces discriminations touchent notamment 55 % des jeunes en contrat de formation, en apprentissage ou en emploi en alternance selon le baromètre de la Défenseure des droits précité.¹⁹

Déjà, une part des élèves de lycées professionnels sont écartés de l’apprentissage, faute d’avoir pu trouver un employeur. Une enquête du CERÉQ relève la part d’inconnu qui pèse sur « le nombre de candidats et de candidates potentiellement intéressé(e)s par l’apprentissage qui ne parviennent pas à signer de contrat » et qui se replient pour beaucoup vers les lycées professionnels ou aucune sélection n’est opérée.²⁰

L’accès au stage ou PFMP pour ces lycéens est plus difficile : les jeunes des milieux populaires disposent d’un réseau de contacts moins développé pour trouver des stages et élargir leur horizon professionnel, que ce soient des stages de découvertes de 3^{ème} ou des stages intégrés à leur cursus.²¹

Valoriser la voie professionnelle des lycées comme une voie d’avenir et une voie d’excellence, et non une voie par défaut et d’échec, est un moyen de restaurer la confiance en soi de ces jeunes et de leur permettre d’affirmer leur valeur.

Les propositions du Ceser (Avis) : Lutter contre les discriminations et inégalités conjuguées pour les jeunes notamment issus des quartiers politique de la ville (QPV)

Les jeunes des quartiers populaires sont plus nombreux à être orientés vers la voie professionnelle des lycées, à niveau scolaire équivalent. Pour réduire ce déterminisme scolaire, la Région doit renforcer ses interventions prioritairement dans les quartiers politique de la ville, afin que l’orientation soit choisie et non subie.

Lutter contre les discriminations dont ces jeunes sont particulièrement victimes est aussi indispensable pour contribuer à cet objectif.

¹⁹ *La perception des discriminations dans l’emploi - 2021* www.defenseurdesdroits.fr

²⁰ *Garçons et filles en apprentissage*, Prisca KERGOAT, 2022, Cereq

²¹ *INJEP analyses et synthèses no 10 février 2018*

La Région pourrait notamment :

- Soutenir les actions de sensibilisation aux discriminations au sein des lycées professionnels, afin de donner aux élèves les outils pour réagir dans ces situations et faire valoir leurs droits ;
- Sensibiliser les entreprises au recrutement sans discrimination, notamment pour l'accueil de stagiaires et d'apprentis, et conditionner les diverses aides régionales dont peuvent bénéficier les entreprises à l'existence de plans d'actions contre les discriminations ;
- Développer les actions de parrainage des jeunes en lien avec les équipes éducatives des lycées professionnels.

2. Comment la Région peut-elle mettre en valeur les lycéens et lycéennes scolarisés dans les lycées professionnels ?

De quels leviers la Région dispose-t-elle pour valoriser les élèves des lycées professionnels ? Le Ceser formule plusieurs propositions concrètes.

2.1 Mettre en place des parrainages, accompagner la création de réseaux d'alumni et valoriser les élèves dans la communication et dans certaines instances régionales

Il est admis et valorisé qu'au-delà de la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, la plus-value des grandes écoles réside dans le réseau qu'elles tissent entre les différentes promotions d'étudiants et la recherche d'un esprit de corps. Reprendre ce code des écoles prestigieuses serait non seulement utile aux lycéens professionnels, dont la catégorie sociale n'offre que rarement la capacité de réseau, et permettrait aussi une meilleure image d'eux-mêmes et de leur établissement.

Le "kit de base des Alumni" des grandes écoles consiste en général en un site web dédié, avec un annuaire et la mise en place de services du type CVthèque, tutorat, mentorat, annonces de stages, offres d'emplois, conférences de personnalités, propositions culturelles, sportives, évènementielles ou encore humanitaires. Pour exister efficacement sur la durée, les réseaux d'alumni nécessitent une animation active, qui devra être créée et soutenue au sein des établissements.

Une adresse de courriel au nom de leur établissement est délivrée aux étudiants des grandes écoles. Elle est qualifiée d'adresse universelle, "à vie" et symbolise une appartenance. Une adresse courriel alumni au nom du lycée professionnel permettrait aux anciens élèves du lycée de rester facilement en contact après leur diplôme. L'établissement pourrait ainsi les solliciter plus facilement pour leurs témoignages à l'occasion d'évènements (JPO, printemps de l'orientation, etc.) et les impliquer dans l'information de leurs pairs sur leur métier, leur carrière, leur entreprise. Ceci à un coût sur la durée que la Région pourrait subventionner.²²

Les propositions du Ceser (Avis) : Parrainer les élèves et créer des réseaux d'alumni

Le Ceser propose que la Région soutienne la mise en place d'actions de parrainage des lycéennes et lycéens de la voie professionnelle ; ces parrainages seraient effectués par des anciens élèves, des bénévoles ou des retraités, en lien avec les équipes éducatives des lycées.

Les anciens élèves des lycées professionnels semblent peu organisés en réseaux : le Ceser propose que la Région favorise la constitution de tels réseaux en mettant à leur disposition les lieux et les moyens techniques au sein de l'établissement qui les a formés.

Améliorer et rendre lisible la participation d'élèves de lycées professionnels au Conseil régional des jeunes

Le Conseil régional des jeunes de la Région regroupe 128 jeunes entre 16 et 26 ans de façon paritaire filles/garçons, cet organe consultatif de la Région émet des avis sur les politiques régionales et porte des projets en lien avec la jeunesse. Le mandat du Conseil en cours d'installation porte sur la période 2023 - 2025.

²² Source : site internet de grandes écoles <https://sciencespo-alumni.fr/> ; <https://www.dauphine-alumni.org/>; <https://www.hecalumni.fr/>

Le précédent Conseil régional des jeunes (2020 – 2022) regroupait :

- Enseignement général : 32 jeunes,
- Enseignement supérieur : 46 jeunes,
- Formation professionnelle : 15 jeunes,
- Vie active : 26 jeunes.

Une meilleure visibilité du nombre de jeunes issus des lycées professionnels de la Région, par la création par exemple d'un groupe « enseignement professionnel », permettrait de mieux identifier les membres du Conseil régional des jeunes issus de la voie professionnelle des lycées.²³

Les propositions du Ceser (Avis) : Accentuer la représentation des élèves et des lycées professionnels dans la communication et les instances régionales

Le Ceser suggère que dans le cadre de sa communication sur les lycées franciliens, la Région mette davantage en valeur les lycées professionnels.

Le Ceser suggère également qu'une plus grande place soit donnée aux lycéennes et lycéens de la voie professionnelle dans les instances régionales, notamment le Conseil régional des jeunes, en veillant à faire connaître ce Conseil auprès des élèves et en accompagnant l'intégration de jeunes issus des lycées professionnels dans ce Conseil.

2.2 Créer un prix de la réussite pour les anciens élèves de la voie professionnelle

Valoriser les filières professionnelles signifie aussi valoriser ceux qui s'y engagent et qui « réussissent » ensuite leur vie, tant professionnelle que personnelle. Un moyen de mettre en avant ces parcours serait de créer des Prix de la réussite pour les jeunes empruntant la voie professionnelle.

Ces Prix pourraient prendre plusieurs formes :

- **Au cours de la scolarité**, des prix pourraient être décernés aux élèves, à la suite d'une période d'expériences (stage / PFMP) au sein d'une entreprise ou d'une organisation. Par exemple, ce « **Prix en cours de formation** » récompenserait l'élève ou les élèves, ayant le mieux exprimé par le moyen de son choix (petite vidéo, texte, enregistrement audio, etc.) trois points clés de son expérience : ce qui lui a le plus plu, son plus grand étonnement et sa réalisation préférée. Un jury, composé de pairs, de membres du corps enseignant et de responsables de périodes de formation en entreprise choisirait les meilleurs retours qui seraient autant de témoignages à mettre sur le site présentant les formations.
- **A la fin de la scolarité, lors du premier emploi**, il pourrait être proposé aux anciens élèves de faire le même exercice 6 mois après la fin de leurs études. Le jury pourrait alors être complété avec des élèves en cours de scolarité. L'objectif serait de récompenser les meilleures retranscriptions d'expériences par des « **Prix première expérience** ». Ces Prix deviendraient ainsi des représentations d'un possible « futur », souvent difficile à imaginer pour des jeunes.
- **Enfin deux ou trois ans après la fin des études**, un dernier prix, celui du « **Prix du jeune professionnel en action** », pourrait récompenser ceux qui sont capables de mettre en valeur leurs années d'expériences et d'en faire des « parcours modèles » pour les jeunes.

²³<https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/11/Liste%20des%20membres%20du%20CRJ%202020-2022%20au%20030620.pdf>

Les lycées professionnels franciliens : les valoriser et relever les défis de la formation et de l'insertion dans l'emploi – 19/04/2023

Tous ces parcours et ces témoignages seraient des éléments clés pour le contenu des sites d'orientation et de valorisation des parcours. Une fois par an, les meilleurs des lauréats pourraient se voir remettre par la Région Île-de-France un trophée, par exemple une tenue « meilleur parcours, « meilleur témoignage » avec inscription dans le site de la Région et éventuellement une gratification financière.

L'organisation de ces remises de trophées lors des journées régionales de l'orientation, de la formation permettraient enfin de mettre en valeur des parcours de réussite originaux et inspirants.

Les propositions du Ceser (Avis) : Crée des prix de la réussite pour les anciens élèves de la voie professionnelle

Le Ceser propose que pour valoriser les métiers et par voie de conséquence les cursus et les lycées professionnels, la Région Île-de-France crée des prix de la réussite à destination des anciennes et anciens élèves de la voie professionnelle.

La remise de ces prix de la réussite, sur une base annuelle, pourra ainsi donner lieu à un évènement au siège de la Région, mettant en valeur auprès des jeunes les anciens élèves de la voie professionnelle et ceux qui ont contribué à leur réussite.

2.3 Les aides financières régionales aux lycéens

Concernant les aides financières individuelles aux lycéens et lycéennes de la voie professionnelle, il est proposé à la Région de leur accorder l'aide spécifique suivante :

Rendre les lycéens et lycéennes de la voie professionnelle éligibles à l'aide régionale au permis de conduire

La nouvelle aide au permis de conduire mise en place par la Région Île-de-France n'est pas ouverte à tous : il s'agit en effet d'un dispositif réservé aux jeunes rencontrant des difficultés à trouver un emploi ou une formation.

Le site de la Région indique que pour en bénéficier, « vous devrez remplir les conditions suivantes :

- *Avoir entre 18 et 25 ans ;*
- *Résider en Île-de-France ;*
- *Être dans une démarche d'insertion professionnelle, c'est-à-dire vous trouver dans l'une des situations suivantes :*
 - *Être inscrit(e) en tant que stagiaire de la formation professionnelle dans un dispositif régional dédié aux jeunes sans qualification : Espace de dynamique d'insertion (EDI), Ecole 2ème Chance (E2C), ou Parcours d'entrée dans l'emploi (PEE),*
 - *Être inscrit(e) ou suivi(e) par une mission locale et vous être engagé(e) dans un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), avec un projet professionnel nécessitant l'obtention du permis de conduire,*
 - *Être signataire d'un contrat engagement jeune (CEJ),*
 - *Être inscrit(e) sur la liste des demandeurs d'emploi et résider dans un quartier politique de la ville ou en zone rurale régionale (ZRR).*

L'aide, d'un montant maximum de 1300 euros, est versée, dans la limite des crédits disponibles, à l'auto-école »²⁴.

²⁴ <https://www.iledefrance.fr/cheque-permis-de-conduire-pour-les-jeunes-en-insertion>

Cette aide ne concerne donc pas les lycéens et lycéennes de la voie professionnelle alors que le permis constitue un facteur primordial d'accès à l'emploi. A niveau de diplôme équivalent, le permis de conduire facilite l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Sur l'ensemble des sortants du CAP, il est estimé que 57 % des jeunes disposant du permis de conduire occupent un emploi contre 28 % des jeunes qui ne le possèdent pas. Chez les sortants de niveau baccalauréat, l'écart est de 19 points en faveur des détenteurs du permis (58% contre 39% des non titulaires).

Le permis de conduire apparaît comme un facteur clé de l'employabilité et contribue probablement fortement à améliorer l'estime de soi.

3. Comment la Région doit-elle/peut-elle créer en lien avec l'Etat une carte exhaustive des formations professionnelles ?

3.1 Pour une élaboration commune Etat-Région d'une véritable cartographie exhaustive des formations professionnelles

3.1.1 Créer un véritable outil cartographique, exhaustif, actualisé en temps réel et facilement accessible à tous

Comme cela a été développé en 1^{ère} partie, la lisibilité de l'offre de formation professionnelle est insuffisante pour permettre une information claire, accessible, exhaustive, permettant d'aider les jeunes et leurs familles dans leur choix d'orientations.

Le constat est fait d'un éclatement des sources d'informations qui rend difficile la prise d'information pour des élèves qui, souvent, ont du mal à se repérer dans la complexité des offres.

La « carte des formations » validée chaque année par le Rectorat et la Région, au terme d'un processus complexe, est en fait un tableau de recensement utile pour les décisions d'évolution du nombre de places dans les formations, mais ne constitue pas une carte au sens commun de ce mot.

Il est donc proposé que la Région crée ou favorise la création d'une véritable cartographie de l'offre de formation professionnelle. Cette cartographie pourrait se faire sous l'égide de la nouvelle Agence régionale de l'orientation et associer l'Institut Paris Région et les services du ministère de l'Education nationale.

Cette carte serait alors mise à jour en continue, comme cela sera développé dans le point B de cette partie.

*Les propositions du Ceser (Avis) : Cartographier les formations professionnelles régionales
Actuellement la « carte des formations » est un tableau de recensement permettant des décisions de création ou de diminution de places.*

Le Ceser estime primordial de disposer d'une véritable cartographie, avec une dimension géographique, regroupant l'ensemble des formations proposées en Île-de-France par la voie professionnelle, scolaire et apprentissage.

Cette cartographie doit être actualisée en temps réel et doit pouvoir servir d'outil d'information de tous les acteurs, grand public comme professionnels de l'orientation et entreprises.

Cette cartographie sera l'outil nécessaire pour ajuster l'offre des formations aux attentes et aux besoins.

3.1.2 Améliorer la répartition géographique des formations

Le constat : une répartition géographique plutôt déséquilibrée des formations

Défi-Métiers a publié en décembre 2020 une note intitulée « *Analyse transversale des bassins, la formation professionnelle initiale dans les bassins franciliens, les effectifs et les spécialités* »²⁵. Cette note servira de fil conducteur à la présentation ci-dessous.

Dans son introduction, la note rappelle que la répartition des effectifs en formation professionnelle initiale est fonction de l'offre de formation initiale définie dans un double objectif : assurer la proximité de l'offre et tenir compte des besoins économiques locaux.

Ce double objectif peut amener à des situations contradictoires : il s'agit à la fois de permettre une répartition diffuse des formations sur le territoire tout en maintenant une structuration de « certaines filières en pôles de formation ».

Sans trop de surprises, la note nous informe d'une répartition des effectifs en formation professionnelle qui correspond à la répartition des effectifs de jeunes de 16-25 ans. Ainsi, les cinq plus importants bassins de formation initiale en termes d'effectifs sont Paris, Versailles-Saclay, Porte Sud de Grand Paris, Roissy-Le Bourget et Grand Orly Seine Bièvre qui concentrent la moitié des effectifs (du CAP au BTS).

Cependant, « certains bassins ont un poids un peu plus important qu'au niveau démographique ». C'est le cas de Paris, Versailles-Saclay et Est Ensemble mais également de Nord-Est 77 et Sud 77 qui sont des « pôles de formation dans la partie rurale de la Seine-et-Marne ».

La note s'appuie sur les effectifs de dernière année des BTS, Bac Pro et CAP. Si notre rapport n'aborde pas la question des BTS, il est cependant intéressant de noter que les effectifs de Bac Pro constituent 46 % des effectifs de dernière année de ces trois niveaux formations en Île-de-France, ce qui est largement supérieur aux chiffres de Paris où les Bac Pro sont à 32 %. A contrario, les Bac Pro du Sud 94 sont à 70 %, de Plaine Commune à 60 %.

Le CAP constitue 20 % des effectifs de dernière année de formation (BTS, Bac Pro, CAP) en Île-de-France, mais on constatera que les trois bassins de l'est de la Seine-et-Marne dépassent cette proportion : 39 % dans le Brie-Crécois, 38 % dans l'Est 77, 32 % dans le Nord Est 77.

La note s'intéresse ensuite à la répartition des effectifs par domaine de formation. Au niveau bac, 62 % des effectifs sont présents dans le domaine des services, plus particulièrement « vendeurs, serveurs et professionnels de l'animation socioculturelle ». Pour le CAP, 55 % des effectifs sont dans le domaine de la production, tout particulièrement dans l'est 77 avec 64 % (la spécialité « mines et carrières, génie civil » regroupe 14 % des effectifs de la voie professionnelle initiale contre 1 % au niveau régional), dans le Brie-Crécois avec 60 % dont un tiers dans la spécialité « moteurs et mécaniques auto » (3 % au niveau régional), dans le sud-ouest francilien avec 53 % dont la spécialité « productions animales, élevage spécialisé, agriculture, soins aux animaux » regroupe 1/3 des effectifs franciliens sur ce bassin.

Cependant, le nombre de formés dans la production est plus important dans les grands bassins. Ainsi, le bassin Boucle Nord de Seine qui compte 48 % de ses effectifs dans la production voit trois spécialités surreprésentées dans son territoire : « moteurs et mécanique auto » (11 % contre 3 % au niveau régional), « structures métalliques » (7 % contre 2), « travail du bois et ameublement » (4 % contre 1).

La spécialisation des bassins est surtout le fait des petits bassins en effectifs de la formation professionnelle initiale. Ainsi, Brie-Crécois regroupe 56 % de ses effectifs dans les spécialités « aménagement paysager », « moteurs et mécanique auto » et « structures métalliques » ; Est 77

²⁵ Sophie GONNARD, sous la direction de Béatrice PARDINI, « Analyse transversale des bassins ; la formation professionnelle dans les bassins franciliens, les effectifs et les spécialités », défi-métiers, décembre 2020

Les lycées professionnels franciliens : les valoriser et relever les défis de la formation et de l'insertion dans l'emploi – 19/04/2023

regroupe 30 % de ses effectifs dans les spécialités « mines et carrières, génie civil, topographie », « bâtiment : construction et couverture », « travail du bois et de l'ameublement » ; enfin, Sud 91 comprend 13 % de ses effectifs dans la spécialité « mécanique aéronautique et spatiale ».

Paris, premier bassin en termes d'effectifs, est le bassin qui propose la plus forte diversité des spécialités de formation : 84 % des formations en CAP, 80 % des formations en Bac Pro. C'est aussi le bassin qui accueille des formations exclusives, notamment dans les domaines artistique et culturel, la communication, les métiers d'art et le textile.

3.1.3 La voie scolaire et l'apprentissage : deux voies de formation distinctes et complémentaires

Le constat : la répartition entre formations en voie scolaire et formations en apprentissage, des effectifs différenciés

Souvent présentées en opposition, les deux voies de formation professionnelle des jeunes – voie scolaire et apprentissage – sont en réalité plutôt complémentaires en termes de formations dispensées et de filières professionnelles.

Ainsi, selon des données de Défi-métiers²⁶, le nombre de personnes inscrites en année diplômante de la formation initiale est de :

- au niveau 4 (Bac Pro) : 31 000 sous voie scolaire (78 %), 8 757 en apprentissage (22 %),
- au niveau 3 (CAP) : 8 941 sous voie scolaire (42,9 %), de 11 885 en apprentissage (57,1 %).

La formation par apprentissage concerne donc plutôt les CAP, la voie scolaire formant surtout au Bac professionnel.

Dans les douze domaines de formation définis par Défi-Métiers, seuls deux de ces domaines ont une dominante par l'apprentissage pour le niveau Bac Pro :

- le domaine « agriculture, forêts et espaces verts » (92 %), où c'est le secteur de l'aménagement paysager qui a les effectifs les plus importants,
- le domaine « lettres et arts » (100 %), dont les effectifs sont de 107 apprentis en terminale Bac Pro (« musique et arts du spectacle »), uniquement sur Paris.

A contrario, la formation dans le domaine « échanges et gestion » (commerce/vente et transport, manutention, etc.) est à 86 % effectuée par la voie scolaire ; pour le domaine « génie civil, construction et bois », la voie scolaire représente 75 % des jeunes en formation.

Concernant le niveau CAP, 57 % des inscrits en 2^{ème} année de CAP sont en apprentissage, mais majoritairement dans 4 domaines sur 10 :

- transformations (majoritairement agro-alimentaire et alimentation) : 75,5 %,
- agriculture, forêts et espaces verts : 75 %,
- génie civil, construction et bois : 63,9 %,
- services aux personnes : 52 %.

Les apprentis en CAP ne représentent que 46 % dans le domaine « échanges et gestion » ou 38 % dans le domaine « matériaux souples ».

Ainsi la formation professionnelle initiale par voie scolaire et la formation par apprentissage sont plutôt deux voies complémentaires car différenciées en termes de diplômes préparés – plutôt CAP pour l'apprentissage, surtout Bac Pro pour la voie scolaire – et de filières d'activités.

²⁶ <https://www.defi-metiers.fr/tdb-bassins-emploi-formation>, onglet « formation initiale », page consultée le 10/01/2023

Focus : croissance de l'apprentissage et voie professionnelle

L'apprentissage connaît depuis l'année 2020 une progression importante liée à la mise en place de la loi « Choisir son avenir professionnel ». En effet, selon les chiffres publiés par la DARES le 3 mars 2023, 837 029 personnes ont commencé un contrat d'apprentissage en 2022. On a donc assisté à une augmentation de 127 % du nombre de contrats d'apprentissage démarrés entre 2019 et 2022 (367 274 en 2019).

Cependant, cette forte augmentation est, pour l'essentiel, due à la forte progression des signatures de contrats d'apprentissage pour préparer un diplôme de l'enseignement supérieur, puisque 62,5 % des nouveaux contrats relèvent des niveaux 5 à 8 de formation contre 44,2 % en 2019. Le nombre de contrats préparant à ces diplômes est donc plus de 3 fois supérieur au nombre de contrats signés en 2019.

A contrario, le nombre de contrats démarrés en 2022 pour préparer un diplôme de niveau 3 ou 4 (CAP, bac pro, mention complémentaire) n'est lui que 1,5 fois supérieur au nombre de contrats de 2019.

Niveau de formation préparée	2019	2022
Niveaux 5 à 8 (équivalent Bac+2 ou plus)	44,2	62,5
<i>Dont : Niveaux 7 à 8 (équivalent Bac+5 ou plus)</i>	13,7	21,5
Niveau 6 (équivalent Bac+3)	11,9	19,3
Niveau 5 (équivalent Bac+2)	18,7	21,7
Niveau 4 (équivalent Bac)	19,4	15,1
Niveau 3 (équivalent CAP)	34	21,4
Mentions complémentaires	2,4	1,1

Source : données publiées le 3 mars 2023 par la DARES, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-contrat-dapprentissage>

3.2 L'évaluation des formations et leur adaptation continue aux besoins

Les défis de l'avenir : une évolution nécessaire des formations

3.2.1 Les besoins liés à la démographie des emplois actuels

En mars 2022 paraît un rapport de France-Stratégie et de la DARES intitulé « *les métiers en 2030* ». Il est complété en février 2023 par « *Les métiers en 2030 : quelles perspectives de recrutement en région ?* »²⁷. Ce rapport fait le constat de besoins de recrutement liés aux départs de fin de carrière et au dynamisme de l'emploi se chiffrant à 800 000 par année d'ici 2030.

En Île-de-France, les besoins cumulés en recrutement seront de 29% du stock d'emplois de 2019. Autant dire que les jeunes en formation actuellement ou dans les années à venir seront une grande part du remplacement des départs et de l'accès aux nouveaux postes.

Ce sera le cas dans les secteurs des services numériques et des services externalisés aux entreprises – en forte progression –, des services à la collectivité et à la personne – notamment pour les métiers du soin et de l'aide aux personnes fragiles, de la construction – progression portée par la rénovation du bâti –, de l'hébergement-restauration, etc. D'autres secteurs devraient être moins dynamiques en termes de création d'emploi : les activités commerciales – touchées par la numérisation, la concentration des enseignes, plateformes logistiques et centrales d'achat –,

²⁷ Source : DARES « *les métiers en 2030* », *quelles perspectives de recrutement en région et au niveau national*, janvier 2023

l'industrie – dont les effectifs se stabiliseraient malgré des disparités sectorielles importantes, la logistique/transport, l'agriculture, les services généraux de l'administration publique, etc.

En Île-de-France, les métiers qui connaîtront le plus de besoins de recrutement - du moins ceux relevant des niveaux 3 et 4 de qualification - seraient ceux d'agents d'entretien, d'aides à domicile, de conducteurs et conductrices de véhicules, d'agents de gardiennage et de sécurité.

3.2.2 Des emplois qui montent en qualification

Cependant, le rapport souligne également que les créations d'emploi d'ici 2030 seront essentiellement favorables aux diplômés de l'enseignement supérieur – 47 % du total contre 43 % aujourd'hui – tandis que le nombre d'emplois occupés par les moins diplômés devraient diminuer de 800 000. Ce phénomène sera lié à un « effet de substitution » : des emplois exercés par des moins diplômés étant dans l'avenir occupés par des diplômés – dans l'industrie, l'agriculture, etc. Pour autant, certains secteurs continueraient à recruter majoritairement des personnes sans formation dans le supérieur : services à la personne, construction, activités médico-sociales, gestion de l'eau et des déchets, etc.

Les informations qu'apporte ce rapport doivent nous conduire à privilégier deux pistes de travail concernant la carte des formations dans l'enseignement professionnel initial :

- renforcer les formations professionnelles initiales des secteurs qui pourraient recruter majoritairement aux niveaux CAP/Bac Pro,
- ouvrir les passerelles nécessaires pour les titulaires de Bac Pro vers les BTS et BUT correspondant à des secteurs ayant des besoins en diplômes du supérieur.

3.2.3 Des besoins nouveaux qui doivent amener à accélérer et à valoriser des formations

Compte tenu de l'accélération constante de l'évolution de notre société, des formations professionnelles peuvent se heurter à des ruptures technologiques et/ou d'usages assez brutales qui en bloquent les débouchés (désindustrialisation dans notre région Île-de-France, métiers associés aux automobiles thermiques par exemple). On s'aperçoit aussi à contrario que des domaines prometteurs se trouvent paralysés en partie faute de professionnels disponibles (ENR, isolation des logements, utilisation de matériaux biosourcés dans le bâtiment, etc.).

Au-delà des opportunités en lien avec les bassins d'emploi, la Région est consciente de l'évolution inéluctable de certaines formations du fait de l'enjeu climatique et de son urgence.

Le réchauffement climatique implique de modifier les pratiques et techniques (dans les filières relatives à l'énergie, au bâtiment, à l'agriculture, etc.) et si l'évolution des programmes incombe à l'Education nationale, la Région doit suivre pour ce qui concerne l'évolution des ateliers et contribuer via son Agence régionale de l'orientation à l'information sur ces nouvelles filières auprès des jeunes et de leurs familles.

En partenariat avec les conseils départementaux, cet effort de visibilité doit intervenir dès le collège afin d'ouvrir le champ des possibles pour les jeunes qui choisiront la voie professionnelle. En effet, les nouvelles filières peinent encore à séduire les jeunes par méconnaissance ou parce que certains secteurs tel le traitement des déchets sont traditionnellement assimilés à des métiers très dévalorisés. Un reportage du quotidien Libération mené en seconde Gestion des pollutions et protection de l'environnement (GPPE) du lycée professionnel Jean-Pierre Timbaud d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) met ainsi en évidence les freins mais aussi les perspectives de ces nouvelles filières²⁸.

²⁸ Source : Libération, « Apprendre à réparer une voiture électrique, valoriser des déchets, favoriser les espaces verts... Un enseignement souvent choisi par défaut. », 3 octobre 2022.

https://www.liberation.fr/societe/education/lycee-pro-a-aubervilliers-on-nest-que-deux-a-savoir-pourquoi-on-est-en-bac-pro-environnement-20221003_GNTR3XBM3ZABTGLTZOFHFYC4XM/

La Région dispose de liens privilégiés avec des entités d'observation, d'analyse et de prospective de grande qualité (IPR, ADEME, ORDIF, BRUITPARIF, etc.) qui peuvent lui permettre d'anticiper les besoins et d'accompagner au mieux l'Éducation nationale dans les évolutions de la cartographie de l'offre de formations.

*Les propositions du Ceser (Avis) : **Evaluer***

Les réformes de la voie professionnelle ont été nombreuses ; cette voie s'inscrit dans un contexte de mutation importante qui nécessite un pilotage continu et partagé.

Compte tenu de son rôle-pivot avec l'Etat et les académies, la Région doit mettre en place des évaluations in itinere, permettant de valider les orientations relevant de la compétence régionale, ou de les modifier. Ces évaluations doivent tenir compte des spécificités locales et être partagées dans des groupes de suivi territoriaux, incluant toutes les parties prenantes.

Le Ceser préconise qu'un coordinateur régional s'assure de la réalisation de ces évaluations territoriales et de leur mise en commun, pour partager des expériences, les bonnes pratiques et adapter les investissements et les actions

*Les propositions du Ceser (Avis) : **Adapter la carte des formations aux enjeux franciliens***

Cette carte des formations professionnelles franciliennes, élaborée et actualisée conjointement par l'Etat et la Région, devra veiller à l'équilibre des formations sur l'ensemble du territoire francilien, notamment pour les formations supérieures (BTS).

Les ajustements de la carte de formation doivent tenir compte :

- des évolutions démographiques,
- des filières en tension,
- de l'anticipation des besoins en compétences,
- de l'accessibilité géographique pour les Franciliens et Franciliennes, au-delà des limites des territoires et des bassins d'emploi.

Ces ajustements doivent être corrélés avec l'offre de service de la vie lycéenne (internat, restauration) et les transports publics.

Le Ceser propose que la Région soit particulièrement attentive à deux axes de travail concernant l'actualisation de la carte des formations dans l'enseignement professionnel initial :

- le renforcement des formations professionnelles initiales correspondant aux secteurs qui recrutent majoritairement aux niveaux CAP/Bac professionnel,
- le développement du nombre de places et des passerelles pour les titulaires de Bac professionnel vers les Brevets de technicien supérieur (BTS) et les Bachelor universitaires de technologie (BUT) correspondant à des secteurs ayant des besoins importants en diplômés du supérieur.

Pour ce dernier point, le Ceser recommande que la Région favorise l'accompagnement des élèves concernés.

3.3 Le programme des campus des métiers et des qualifications ainsi que des campus d'excellence

Les Campus des métiers et des qualifications (CMQ)

Un Campus des métiers et des qualifications (CMQ) est un réseau labellisé d'acteurs ou établissements qui interviennent en partenariat sur un territoire pour développer un ensemble de formations professionnelles, technologiques ou générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue, qui sont centrées sur un champ professionnel avec des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Mis en place par décret en 2014, le label Campus des métiers et des qualifications correspond à un cahier des charges désormais très précis édité par l'arrêté du 26 septembre 2019.²⁹

Les projets de campus font l'objet d'une labellisation pour une durée de 1 à 5 ans, renouvelable et attribuée par une commission composée de représentants des collectivités régionales, des rectrices et recteurs, de l'Association des Régions de France (ARF), des inspections générales de l'Education nationale, des directions du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et du ministère de l'Économie.

Un tel réseau se construit en identifiant les établissements partenaires d'une coopération structurée pour valoriser (rendre visibles, innover, transmettre) des formations dans les filières d'un champ professionnel spécifique. Concrètement, un Campus des métiers est un réseau d'établissements et il est souvent incarné par un lieu dédié : les campus franciliens regroupent le plus souvent de 30 à 50 établissements, avec des lycées professionnels et technologiques, une ou des universités, des écoles supérieures dépendant de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ou d'autres ministères, mais aussi des établissements supérieurs privés, ou encore des Greta et des CFA.

Repérer et accompagner les publics, mettre en valeur un ancrage professionnel

Vis-à-vis des publics qui y seront formés, les Campus se donnent pour objectifs de s'ouvrir à de nouveaux publics et de générer des dynamiques nouvelles dans un champ professionnel précis, par exemple en transmettant des savoir-faire d'exceptions. Un Campus peut donc être aussi un acteur de création contemporaine ou d'innovation.

Les formations pré-bac proposées peuvent y accueillir des élèves du niveau CAP, Brevet des métiers et Bac professionnels, dans des filières très spécialisées, mais aussi des étudiants et étudiantes postbac d'origines diverses, par exemple issus de la voie technologique.

Les jeunes qui choisissent ces formations ont eu l'envie de s'orienter vers des métiers spécifiques, en ayant une appétence particulière. Ces envies ont pu se construire et s'affirmer pendant les années du lycée : il est important de pouvoir les repérer et les accompagner.

Le développement des campus des métiers en région Île-de-France est à relier au besoin de valorisation de la voie professionnelle et de formations pour lesquelles il s'agit de créer, de produire, d'aboutir à une réalisation livrable, concrète, avec un ancrage professionnel fortement marqué.

Focus : les campus franciliens

Cinq Campus Excellence, dont quatre soutenus par un financement du Programme d'investissements d'avenir (PIA3) :

- Campus des métiers et des qualifications d'excellence d'Art et du Design, Paris, Manufacture des Gobelins, ENS Paris-Saclay ;
- Campus des métiers et des qualifications d'excellence, patrimoine et artisanat d'excellence, Versailles, Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, CY université Cergy Ecole nationale supérieure de paysage ;
- Campus des métiers et des qualifications d'excellence de la Transition numérique et écologique dans la construction, Seine-et-Marne, Val-de-Marne et Seine Saint-Denis, université Paris-Est Créteil et université Gustave Eiffel ;
- Campus des métiers et des qualifications d'excellence de la Sécurité, Val d'Oise, CY Cergy Paris Université ;
- Campus des métiers et des qualifications d'excellence Santé, Autonomie, Bien-vieillir, Val-de-Marne, Seine et Marne, extension à l'Île-de-France, université Paris-Est Créteil.

²⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039184727>.

Un campus labélisé Campus des métiers et des qualifications (CMQ) soutenu par un financement du PIA3 :

- Campus des métiers et des qualifications Aéronautique et spatial, Conception, Production, Maintenance 4.0, Essonne, Paris, Seine et Marne, Université d'Evry Val d'Essonne.

Trois Campus des métiers et des qualifications (CMQ) en fin de labélisation et en phase de repositionnement :

- Campus des métiers et des qualifications Conception et Construction automobile qui devient Campus de l'Économie circulaire pour la mobilité durable, Yvelines Université Versailles-Saint-Quentin - IUT Mantes-la-Jolie – Hauts de Seine ;
- Campus des métiers et des qualifications de l'Économie touristique - Paris-Val d'Europe Université Gustave Eiffel ;
- Campus des métiers et des qualifications Hub de l'aéroportuaire et des Échanges internationaux, Grand Roissy Le Bourget Université Paris 8 - IUT Tremblay en France ;

Cinq nouveaux projets en cours :

- Campus de la Mode Île-de-France ;
- Campus de l'Intelligence artificielle ;
- Campus Agri-Agro ;
- Campus de l'Économie du sport et des JOP ;
- Campus de l'Industrie du futur.³⁰

Rendre visible la cartographie des Campus, rendre visibles les formations

Il est important de rendre visibles et lisibles ces Campus et les formations qui y sont proposées, notamment auprès des jeunes et des familles mais aussi de tous les acteurs d'un territoire, par exemple au niveau de chaque bassin d'emploi ou d'un ensemble cohérent de bassins d'emploi.

La situation est paradoxale : ces métiers qui seront exercés à l'issue de ces formations sont souvent reconnus, mais pas les formations elles-mêmes qui ne sont pas toujours bien repérées par les familles ou dans un territoire donné. Pour beaucoup de parents le seul intitulé du diplôme renvoie souvent à des préjugés négatifs : un CAP, la voie professionnelle, etc. Il conviendrait de mieux informer, de valoriser ces formations et des parcours qui sont souvent ambitieux pour les jeunes, par exemple pour celles et ceux d'entre eux qui vont suivre un parcours et construire leur projet du CAP jusqu'au Master.

Le pari est de toucher des publics éloignés des filières proposées, de leur faire savoir que ces formations ou ces parcours existent et sont possibles. Il faut également préserver les continuités de formation entre la voie professionnelle au lycée et le postbac mais aussi faciliter les allers et retours en formation pour les jeunes afin de rendre possibles des projets professionnels qui se construisent sur un temps long et qui sont évolutifs.

Un regard régional un peu synoptique incluant le devenir de la formation professionnelle initiale est plus que jamais nécessaire au moment où tous les acteurs sont en accord pour envisager une revalorisation digne de ce nom de cette voie de formation pour les élèves et pour les agents. Ce regard doit être associé à la nouvelle cartographie francilienne des Campus des métiers et qualifications qui n'a cessé de se développer dans les dernières années.

Le Ceser alerte sur la nécessité que le développement des CMQ ne se fasse pas au détriment d'un maillage des formations pour l'ensemble du territoire régional et des moyens accordés à l'ensemble des lycées et sections d'enseignement professionnels. Il serait regrettable que les formations proposées par un Campus des métiers disparaissent dans les lycées qui n'y seraient pas associés.

³⁰ Sources : <https://www.iledefrance.fr/campus-metiers-qualifications>

Bilans et dynamiques de réussite

Afin de fédérer davantage les énergies qui sont déployées par ces structures de coopération que sont ces Campus des métiers et qualifications en faveur de la réussite des élèves et des étudiants et étudiantes, il conviendrait d'associer les représentants des personnels des établissements, des salariés du monde économique concerné mais aussi des parents d'élèves aux comités de suivi de ces Campus afin de pouvoir réaliser des diagnostics partagés et des retours d'expérience liés aux territoires concernés.

Des dynamiques sont également à construire et à mettre en valeur dans chacun des Campus afin de contribuer au développement de la dimension recherche des domaines concernés, avec un apport aux étudiants et étudiantes, notamment grâce à une collaboration avec les laboratoires d'universités ou d'établissements du supérieur de chacun des Campus.

*Les propositions du Ceser (Avis) : **Faire le bilan des Campus des métiers et des qualifications***

Les Campus des métiers et des qualifications sont un mode de valorisation qui permet de changer le regard porté sur certains métiers et apporte une meilleure vue sur les possibilités de poursuite d'études des élèves. Le Ceser demande que la Région s'investisse dans la réalisation d'un premier bilan de ces campus.

Le Ceser propose que la Région rende visible la cartographie des Campus des métiers et des qualifications ainsi que les formations qui y sont proposées, et puisse valoriser les parcours des jeunes concernés.

4. Lutter contre le décrochage scolaire en lycée professionnel

4.1 Le décrochage scolaire, une réalité plus importante en lycée professionnel

La « mauvaise » orientation fait partie des facteurs du décrochage scolaire, qu'il s'agisse d'une orientation « subie » (c'est-à-dire forcée par des facteurs extérieurs tels que stéréotypes basés sur des discriminations d'origine, de genre, ou problèmes d'effectifs rendant l'accès à telle filière sélectif de fait, problèmes de transport, etc.), mal vécue (la famille n'investit pas car elle souhaitait une poursuite d'étude en lycée général) ou simplement d'une erreur d'orientation (la filière ne correspond pas à l'idée que s'en faisait le jeune, ou il découvre que ce métier ne lui convient pas).

C'est dire l'importance d'une orientation de qualité, qui passe notamment pour les familles de milieux populaires, pas toujours confortables avec la numérisation et l'écrit, par un service public de qualité, maintenu et renforcé autant que de besoin sur l'ensemble du territoire, dans un souci d'accessibilité par les jeunes et par leurs parents.

A ce titre, la fermeture massive et systématique des CIO depuis 15 ans, pour n'en laisser qu'un seul ouvert par bassin et bientôt par département, est à nos yeux une erreur dommageable en contradiction avec les efforts et objectifs des pouvoirs publics pour une orientation de qualité et la prévention du décrochage scolaire.

Les familles sont souvent confrontées à des difficultés sociales qui rejaillissent sur leurs enfants et ne garantissent pas leur sérénité dans les apprentissages. Conditions de vie, discriminations, manque de perspectives opèrent un cocktail décourageant et la proportion des décrocheurs est plus élevée en lycée professionnel qu'en lycée général. Un accident de la vie familiale oblige parfois le jeune à abandonner le lycée pour se propulser dans le monde du travail.

On peut aussi décrocher pour raisons de santé, d'addictions, du fait d'une souffrance psychique causée par une discrimination ou par du harcèlement, etc. La présence d'un accompagnement dédié au sein des établissements est primordiale (infirmières, psychologues ou assistantes sociales) alors que la pénurie est trop souvent la règle, les postes vacants d'infirmières en milieu scolaire, trop peu attractifs, peinant à trouver preneurs. Les horaires d'ouverture des infirmeries en disent long sur l'effectivité de l'accompagnement.

Les fédérations de parents d'élèves appellent à la plus grande vigilance sur ce qui apparaît parfois comme un décrochage organisé par l'institution elle-même, dans le cas notamment des exclusions définitives prononcées par le conseil de discipline de l'établissement. La difficulté, accrue en lycée professionnel, de trouver un nouvel établissement doté de la même filière peut entraîner la sortie de l'élève du système avant l'obtention de son diplôme.

Dans les établissements en tension démographique, il existe une autre source de décrochage institutionnel, c'est la quasi-impossibilité pour les candidats malheureux au bac de redoubler dans leur établissement, priorité étant donnée aux élèves « montants ». Alors que le Code de l'éducation garantit une place dans son établissement d'origine au redoublant de terminale, il arrive que cette règle ne soit pas appliquée et que l'élève ayant raté son bac se retrouve sans affectation pendant de longs mois. Une fédération de parents d'élèves, la FCPE, a déjà accompagné en justice des parents d'élèves de lycées généraux.³¹

³¹ <https://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/hauts-de-seine-sans-lycee-deux-mois-apres-la-rentree-ils-saisissent-la-justice-05-11-2019-8186715.php>

Le phénomène du décrochage touche plus majoritairement les jeunes en lycée professionnel plutôt qu'en lycée général. « La prévention du décrochage occupe une place importante dans l'enseignement professionnel, lui-même fonctionnant comme une filière de « raccrochage » pour de nombreux collégiens en difficultés scolaires ».³²

Sans doute le phénomène s'est-il trouvé amplifié par la crise covid, les fermetures répétées des établissements, l'érosion des relations humaines du fait des cours en ligne. L'enseignement à distance a été encore plus complexe à gérer au niveau des lycées professionnels ; l'enseignement en atelier et les périodes de formations professionnelles ne pouvant être effectués en distanciel, les jeunes et familles populaires étant moins bien équipés pour une bascule digitale (ordinateurs, imprimantes, accès internet, une place au calme dans l'appartement pour télétravailler).

Pendant leur formation en lycée professionnel, la Région peut accompagner les initiatives des établissements visant à mieux intégrer les jeunes aux décisions qui les concernent directement : les lycéennes et lycéens professionnels doivent bénéficier de formation à la lutte contre les discriminations pour les identifier et connaître les recours que leur permet la société. La Région peut proposer aux établissements des interventions associatives en ce sens.

Les facteurs de décrochage scolaire sont multiples, les remédiations doivent l'être aussi.

4.2 Prévenir le décrochage scolaire et accompagner les lycéens

La lutte contre le décrochage scolaire est un fléau aux causes multiples ; elle a été érigée en 2020 « priorité nationale, enjeu de cohésion sociale et politique portée par l'Europe ». Pour autant, même si les chiffres tendent à baisser timidement : environ 140 000 jeunes concernés sortis du système éducatif sans diplôme professionnel ni bac il y a 10 ans, contre environ 100 000 en 2021, l'enjeu reste complexe pour les pouvoirs publics. L'objectif 2014 de l'Education nationale visant la division par 2 en 2017³³ des jeunes sortant sans qualification du système éducatif n'est toujours pas atteint en 2021. La « stratégie 2020 » visait quant à elle de limiter à 10% le nombre de décrocheurs parmi les 14/24 ans.

En application de la loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, un protocole d'accord entre l'Etat et l'Association des Régions de France (ARF) relatif à la lutte contre le "décrochage" scolaire a été signé en juillet 2015, se traduisant par autant de « convention décrochage » que de Régions. La reconfiguration des Régions en France a retardé la mise en œuvre du dispositif.

La Région académique constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales. Des délégués régionaux académiques à l'information et à l'orientation (Draio) sont nommés auprès du recteur de région. Ils « impulsent, coordonnent et accompagnent la politique régionale en matière d'orientation, d'affectation et de lutte contre le décrochage scolaire ». Des GPDS (groupes d'intervention de décrochage scolaires) sont structurés par districts.

Comme pour toute catastrophe, la prévention est moins coûteuse que la réparation.

La relation privilégiée majoritairement constatée et saluée entre les enseignants de lycée professionnel et leurs élèves, la revalorisation dans ces établissements de l'estime de soi de ces jeunes, souvent dégradée par un douloureux parcours d'échec scolaire au primaire et surtout au collège ne suffisent malheureusement pas à faire accéder tous les lycéens professionnels jusqu'au CAP ou au Bac pro.

³² bulletin du CERÉQ Bref # 380 titré « Prévenir le décrochage : une comparaison entre lycées professionnels et CFA », 2019, Christophe GUITTON, Cathel KORNIG et Eric VERDIER.

³³ <https://www.gouvernement.fr/action/vaincre-le-dcrochage-scolaire>

Comme au Québec³⁴ où la persévérence scolaire est valorisée jusqu'au parlement et dispose d'un parrain célèbre et met nombre d'outils à disposition des établissements, une « Semaine de la persévérence scolaire³⁵ » est proposée depuis une petite dizaine d'années dans les académies, françaises pour être déclinée localement (et inégalement) dans les établissements, en mobilisant les équipes, les élèves, les parents d'élèves et les partenaires.

Le discours du Vice-président James CHERON en ouverture des assises de la réussite scolaire 2021 listait les dispositifs à la main de la Région dans la prévention du décrochage³⁶ :

« Outre les campagnes d'appels des décrocheurs, la Région déploie des actions de prévention du décrochage, via ses partenaires associatifs, participe au financement des missions de lutte contre le décrochage scolaire et des structures de retour à l'école (micro-lycées, dispositifs « nouvelle chance », pôle innovant lycéen) et accompagne les projets des établissements eux-mêmes avec le budget d'autonomie éducatif francilien et les « campus d'été ».

Le Ceser ne peut qu'encourager la Région à continuer activement ses actions en la matière, en évaluant leur efficacité et en renforçant celles qui fonctionnent le mieux.

Le soutien régional aux 32 cités éducatives (établissements rapprochant collèges et lycées) sont un levier permettant d'anticiper la prévention au stade du collège.

4.3 Repérer et « raccrocher » les décrochés

La lutte contre le décrochage scolaire implique de raccrocher le plus vite possible les élèves et passe donc par le repérage efficace des jeunes « décrochés ». Un référent « décrochage scolaire » est théoriquement nommé dans chaque établissement.

Le décrochage peut être progressif ou soudain. Il est reconnu que les absentéismes, qu'ils soient perlés, légers ou lourds, favorisent le décrochage. Les élèves majoritairement concernés par l'absentéisme ou le décrochage sont toujours majoritairement des lycéens de la voie professionnelle : « *Le ministère calcule aussi un taux « d'absentéisme lourd » (au moins dix demi-journées d'absence injustifiées par mois). Cet absentéisme est le fait de seulement 1 % des élèves, mais de 3,4 % des élèves de lycée professionnel (MEN DEPP, 2017).* »³⁷

Lors des dernières assises de la réussite scolaire, le recteur de la région académique Christophe KERRERO constatait : « *En Île-de-France, par exemple, seulement 1 138 jeunes, soit 36 % des 3 114 décrocheurs avérés contactés, ont accepté d'être mis en relation avec un centre d'information et d'orientation (CIO). 27 % (311) acceptent un rendez-vous. Cela représente seulement 10 % des 3 114 jeunes décrocheurs franciliens avérés. Enfin, sur ces 311 jeunes qui rencontrent des psychologues de l'Education nationale en CIO, 2/3 font l'objet d'une sortie positive : scolarisation, formation, ou accompagnement. Mais 1/3 ne donnent finalement pas suite aux accompagnements qui leur sont proposés.* »

On ne peut qu'en déduire la complexité de « raccrocher » les décrocheurs et l'importance de travailler en prévention.

³⁴ <https://www.journeesperseverancescolaire.com/fr>

³⁵ <https://eduscol.education.fr/document/986/download?attachment>

³⁶ Actes des Assises issus de la journée de concertation du 25 novembre 2021

³⁷ Les notes du conseil scientifique FCPE n°13 - février 2019

L'absentéisme des élèves dans les collèges et les lycées

Denis MEURET, professeur en sciences de l'éducation émérite, université de Bourgogne, IREDU.

Les lycées professionnels franciliens : les valoriser et relever les défis de la formation et de l'insertion dans l'emploi – 19/04/2023

Pris au sérieux par l'Etat, le décrochage scolaire a donné lieu à des assises régionales en 2016, rééditées le 25 novembre 2021 sous l'intitulé plus positif « Assises de la réussite scolaire ». Il s'agissait d'une journée riche de 27 ateliers organisés autour de 5 thèmes principaux :

- *Identifier, contacter, évaluer,*
- *Maintenir les jeunes dans le parcours et proposer des parcours qualifiants,*
- *Favoriser l'innovation pédagogique, l'autonomie et la confiance en soi,*
- *Recentrer les parcours sur les jeunes et lever les freins : comment prendre en charge les jeunes de manière holistique, pour lever l'ensemble des freins à leur raccrochage ?*
- *Améliorer la coordination et la lisibilité de l'offre : comment renforcer et outiller la synergie entre partenaires, notamment pour améliorer la visibilité et l'accessibilité de l'offre de solutions ?*

Cette journée s'est tenue à l'hôtel de Région de Saint-Ouen, ainsi que dans des établissements scolaires et missions locales répartis sur l'ensemble de l'Île-de-France. Y étaient conviés les acteurs de l'enseignement, de l'orientation, les acteurs sociaux et associatifs dont les parents d'élèves. La place des principaux intéressés à savoir les élèves —de lycées professionnels pour le sujet qui nous concerne — était malheureusement trop congrue. 20 jeunes décrocheurs ont pu s'exprimer en atelier collaboratif, mais il aurait été plus enrichissant qu'ils soient répartis dans tous les ateliers et puissent interagir directement avec tous les autres acteurs.

Le principal dispositif Education nationale / Région en matière de ratrappage passe par la campagne d'appel téléphonique sous-traitée à un prestataire, COHDA, auquel l'Education nationale fournit des listes de décrocheurs « présumés ». Ce dispositif est spécifique à la Région Île-de-France.

Il faut saluer la certification professionnelle de lutte contre le décrochage de 200 personnels inter catégoriels.

Les écoles de la deuxième chance « E2C » et autres micro-lycées, grâce à leurs effectifs restreints, leur prise en charge très individualisée des élèves, leur souplesse d'organisation, l'engagement de leurs enseignants et intervenants, constituent une véritable planche de salut pour les décrocheurs qui trouvent en eux les ressources et à l'extérieur les bonnes informations pour s'engager dans un retour scolaire.

Leur taux moyen d'efficacité est de l'ordre de 56% sur tout le territoire français. 12 établissements de ce type fonctionnent en Île-de-France notamment en Seine Saint Denis.

Les Assises 2021 ont mis en évidence dans leur conclusion le besoin de « *création d'une plateforme « ma deuxième chance »* ». Elle gagnerait à relayée ou incorporée à la future Agence régionale de l'orientation. La Région et ses partenaires ont tout à gagner à soutenir ces dispositifs et les démultiplier sur l'ensemble du territoire.

La disponibilité et le dimensionnement des services d'orientation en tant que services publics sont primordiaux. Leurs moyens doivent être renforcés. On se doute que les restreindre aux seuls établissements scolaires comme c'est la tendance depuis quelques années est inopérant pour lutter contre le décrochage : par définition un élève décrocheur n'est plus présent au lycée pour rencontrer la psychologue de l'Education nationale.

La promotion de l'enseignement agricole faisait partie des assises régionales de la réussite scolaire 2022. Dans cette optique et compte tenu des besoins en professionnels agricoles, la Région doit envisager l'ouverture de lycées agricoles publics, dédiés par exemple au maraîchage et aux nouvelles pratiques agricoles en adéquation avec les enjeux climatiques, de pollution et de santé environnementale, et les aspirations des jeunes.

Les propositions du Ceser (Avis) : Lutter contre le décrochage scolaire au sein de la voie professionnelle.

Le Ceser salue l'organisation par la Région des Assises de la réussite scolaire et préconise de les ouvrir davantage aux lycéens et lycéennes.

Le Ceser constate qu'en dépit des efforts déployés par tous les acteurs, le phénomène multifactoriel de décrochage scolaire reste problématique en lycée professionnel.

La mal-orientation en est le principal facteur et devra être prise en compte par l'Agence régionale de l'orientation. Pour limiter le nombre de lycéennes et lycéens qui abandonnent avant l'obtention du diplôme, la prévention reste le moyen le plus efficace.

Toutes les actions permettant d'établir une mixité de genre dans les filières déséquilibrées contribueront aussi à la bonne poursuite des cursus.

Pendant le temps d'études des jeunes décrocheurs, le Ceser préconise :

- *le renforcement et l'amélioration de l'accompagnement des lycéens à tous les niveaux, y compris par l'aide au recrutement de personnel médico-social ;*
- *le renforcement de la lutte contre l'absentéisme (un indicateur souvent précurseur de décrochage) par le renforcement des interventions d'associations et de professionnels compétents sur les thématiques telles que l'hygiène de vie, les discriminations, le harcèlement et les addictions ;*
- *le soutien local d'initiatives nationales positives et valorisantes telle que "la semaine de la persévérance" ;*
- *le soutien au renforcement de la place des parents au sein des lycées en partenariat avec les fédérations régionales de parents d'élèves (cafés des parents, espace parents, etc.) ;*
- *la généralisation et le renforcement des dispositifs participatifs et variés (culture, sport, bénévolat, etc.) permettant aux jeunes de retrouver l'estime de soi à côté du champ scolaire.*

Enfin le Ceser souligne que la Région, en partenariat avec les établissements et la région académique, doit œuvrer :

- *pour éviter la déscolarisation « institutionnelle » qui peut découler des exclusions scolaires ou des refus fréquents de redoublement, notamment pour des raisons d'effectifs,*
- *pour privilégier un dialogue factuel plutôt que répressif avec le jeune décrocheur.*

Le Ceser demande une meilleure information sur les établissements dits « de seconde chance » qui permettent aux jeunes décrocheurs de reprendre leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme de fin de cycle. Ces écoles et autres micro-lycées doivent être développés en tant que de besoin.

5. Comment la Région peut-elle participer à l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la voie professionnelle ?

5.1 Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) des élèves de la voie professionnelle des lycées

5.1.1 Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), appelées « stages » dans le langage courant, sont un élément d'autant plus constitutif de la formation initiale de la voie professionnelle du lycée qu'elles sont évaluées au même titre que les disciplines enseignées au lycée.

Ces PFMP sont ainsi définies dans le Code de l'éducation (art. L124-1) : « *Les périodes de formation en milieu professionnel et les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.* »

Focus : la durée des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Les référentiels professionnels définissent les durées des PFMP en nombre de semaines :

- **en CAP**, les PFMP sont de 12 ou 14 semaines, et de 5 semaines minimum pour les CAP en un an,
- **en Bac pro**, les PFMP sont de 18 à 22 semaines,
- **en Mention complémentaire**, la formation en milieu professionnel s'effectue en 12 à 18 semaines.

Les élèves de **3^e Prépa Métiers** suivent une séquence d'observation obligatoire d'une semaine et des stages et séquences en milieu professionnel d'une à quatre semaines.

5.1.2 Les difficultés à trouver des lieux de formation en milieu professionnel

La situation sanitaire pendant la pandémie du Covid a conduit le gouvernement à réduire par décret le nombre de semaines de PFMP exigibles pour la présentation de l'examen. Cette adaptation de la durée a été nécessaire pour ne pas pénaliser les élèves des sessions 2020 à 2022.

La période Covid a accentué les difficultés à trouver des lieux de PFMP, notamment dans certaines filières professionnelles, comme celle de l'accompagnement, des soins et des services à la personne (ASSP) pour des raisons sanitaires ou du tourisme, de l'hôtellerie-restauration, de l'aéronautique, en raison des restrictions d'ouverture.

Les solutions proposées par le ministère de l'Éducation nationale, telles que le télétravail, le départ en groupe ou individuel tout au long de l'année, ont été dénoncées par la plupart des organisations syndicales enseignantes ou de direction comme contraires aux objectifs pédagogiques.

Qu'il s'agisse des élèves ou des enseignants et enseignantes, des membres de direction rencontrés, tous soulignent les difficultés à trouver des lieux de PFMP.

Lors de sa réunion du 13 avril 2022, la Commission Éducation du Ceser a pu rencontrer des membres lycéens du Conseil académique de la vie lycéenne de Paris (CAVL).

Lou, en Bac Pro Métiers de la mode et du vêtement, nous dit que malgré l'aide du lycée, « décrocher un stage est difficile » ; Djenema en Bac Pro Accueil, souligne que « c'est très compliqué et anxiogène car pas de stage égale pas de bac » ; Charles, en Bac Pro chaudronnerie se dit « déçu par la frilosité des entreprises qui hésitent ou refusent de prendre des lycéens professionnels en stage » et pense que ces réticences influent négativement sur l'attractivité de ces métiers auprès des jeunes.

Ces jeunes jugent cependant ce temps de formation comme positif. Ainsi, Djenema : « les stages, c'est bien, on est déjà sur le terrain, c'est une bonne préparation à la vie professionnelle. » Elle estime qu'un partenariat lycées - entreprises serait utile en raison de l'obligation d'effectuer les stages.

Le 13 octobre 2021, l'audition par la Commission Éducation, formation, enseignement supérieur et recherche (CEFER) du Ceser de Monsieur Mustapha HACHEFA, proviseur du lycée des métiers Paul Painlevé à Courbevoie a permis de connaître la démarche de recherche des lieux de PFMP :

« Comme dans de nombreux établissements, au lycée Paul Painlevé, les élèves sont tout d'abord incités à effectuer leurs recherches seuls. Une partie des élèves trouve des stages, même si ceci reste difficile. Ensuite, le lycée dispose d'une base de données recensant des entreprises, pour faciliter les recherches des élèves, accompagnés par les enseignants. Cependant, il demeure souvent 4 ou 5 élèves sans stage. Dans ce cas, ceux-ci viennent au lycée au début de la période de stage, de 10h à 12h, avec les enseignants pour décrocher un stage. Finalement, tous les élèves partent en stage. Enfin, l'équipe du lycée, comme prévu par la réglementation, assure un suivi des élèves en stage. »

Une difficulté supplémentaire existe en lycée professionnel : elle est liée à l'âge des élèves en lien avec la question des travaux réglementés ou interdits pour les mineurs.

Focus : Prévenir les accidents du travail lors des périodes d'alternance ou de stage

La population d'apprentis dans les entreprises est en forte augmentation depuis deux ans passant de 354 368 en 2019 à 698 000 en 2021³⁸. A ceci s'ajoute la présence de plus en plus importante de stagiaires issus de diverses formations professionnelles, pré ou post bac. La CPAM relève que dix jeunes sur 100 se blessent au travail, alors que la fréquence annuelle pour l'ensemble des salariés est d'environ de 4 pour 100³⁹.

L'étude de l'INRS sur l'accidentologie des jeunes travailleurs conclue à ces principaux résultats :

- Les jeunes ayant déclaré avoir reçu un enseignement en santé et sécurité au travail ont eu deux fois moins d'accidents du travail que les autres ;
- Les jeunes ayant déclaré avoir suivi la formation « sauveteur secouriste du travail » ont eu 30 % de moins d'accidents du travail que les autres ;
- Les conditions d'accueil à l'arrivée dans l'entreprise n'ont pas d'effet sur la survenue d'accident du travail. Cependant, cette absence de résultat pourrait s'expliquer par le fait que 90 % des participants ont déclaré avoir reçu un enseignement à la santé et sécurité au travail et 60 % la formation « sauveteur secouriste du travail ».

Les formations et les sensibilisations aux risques professionnels devraient être mieux pris en compte dans l'approche générale des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle avant leur arrivée dans l'entreprise. Celle-ci ne doit se focaliser uniquement sur les risques physiques mais également sur la bonne compréhension des risques psychosociaux.

³⁸ <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/les-chiffres-de-l-apprentissage-en-2021>

³⁹ Synthèse étude INRS Accidentologie des jeunes travailleurs – 6 février 2018

La perspective annoncée de l'augmentation des périodes de formation en entreprises des lycéens et lycéennes professionnelles et la rémunération potentielle des stages annoncée par le chef de l'Etat qui peut faire basculer la nature de ces stages vers plus de productivité, peuvent constituer des facteurs de risques supplémentaires pour les élèves.

5.1.3 Des outils pour améliorer l'accueil en entreprise

Devant les difficultés des élèves de la voie professionnelle des lycées d'accéder à des lieux de formation en entreprise, il est nécessaire de créer un vivier des PFMP.

- Il est proposé de faciliter la coordination au niveau des bassins d'emploi entre les lycées et les entreprises : les rencontres entre professionnels et établissements, et idéalement de façon concertée avec des établissements de la même filière doivent permettre aux entreprises de connaître les établissements qui forment des jeunes à leur métier, d'échanger sur leurs attentes en termes de prérequis attendus, de compétences à acquérir, de matériels à utiliser. Il s'agira aussi de planifier et étaler les périodes de formation afin d'éviter les départs simultanés.
- Il convient également de soutenir les structures accueillant des élèves. Si les entreprises sont sollicitées pour accueillir des apprentis, des personnes en insertion dans le cadre de clauses sociales dans leurs marchés (publics, mais aussi privés), des étudiants en stage (lycées professionnels, étudiants d'IUT, etc.), il s'agirait de faire reconnaître l'accueil de jeunes en stage de formation professionnelle comme éligible aux clauses sociales d'insertion et permettre qu'elles valorisent la durée du stage comme réponses aux clauses sociales.

Focus : Y a-t-il des bonnes pratiques utilisées en CFA qui seraient transposables à la voie professionnelle scolaire pour motiver les entreprises à accepter des jeunes en stage ?

Plus qu'essayer de transposer des pratiques d'un dispositif à un autre, il convient plutôt de faire travailler les CFA et les lycées professionnels ensemble ; on peut faire plus et mieux ensemble, qu'en parallèle et de façon désordonnée. Quelques propositions :

- Agir sur les travaux réglementés ou interdits pour les jeunes mineurs. En effet, l'enseignement professionnel accueille des élèves de plus en plus jeunes, compte tenu de la réduction des taux de redoublement à l'école primaire comme au collège et dont le niveau de compétences à la sortie du collège a considérablement baissé. Cela ne rassure pas les entreprises sur les travaux qu'elles peuvent faire réaliser à des jeunes mineurs, quand ils sont en stage.
- Organiser des rencontres entre les professionnels et les établissements, et idéalement de façon concertée entre établissements de la même filière. En effet, les entreprises n'ont pas forcément toutes la possibilité de connaître les établissements qui forment des jeunes à leur métier, et encore moins de les rencontrer s'ils sont nombreux et/ou éloignés ; cela permet aux dirigeants d'échanger sur leurs attentes en termes de compétences, de matériels à utiliser, etc.
- Planifier les périodes de stage différemment pour éviter les départs des jeunes dans la même période de l'année.
- Agir aux côtés des acteurs économiques pour faire reconnaître l'accueil de jeunes en stage de formation professionnelle comme éligible aux clauses sociales d'insertion et permettre que les entreprises valorisent la durée du stage comme réponses aux clauses sociales. En effet, les entreprises sont sollicitées de toute part pour accueillir des apprentis, des personnes en insertion dans le cadre de clauses sociales dans leurs marchés publics, mais aussi privés, des étudiants en stage (lycées professionnels, étudiants d'IUT, etc.). Or, il s'agit de débutants que les entreprises doivent accompagner dans leur insertion professionnelle. Elles ne peuvent pas « absorber » autant de personnes débutantes sans contrepartie.

Les propositions du Ceser (Avis) : Coordonner les acteurs par bassin d'emploi pour faciliter les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Devant les difficultés des élèves de la voie professionnelle des lycées à accéder à des lieux de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), le Ceser propose que la Région facilite la coordination entre les lycées professionnels et les entreprises, au niveau des territoires et des bassins d'emploi, pour créer un vivier de propositions et soutenir les structures accueillant des élèves.

Le Ceser s'interroge sur la possibilité de mieux répartir dans le temps les périodes en entreprise des lycéennes et lycéens professionnels afin de faciliter leur accueil.

Dans le cadre de la création de la plate-forme régionale des stages portée par la nouvelle Agence régionale de l'orientation, le Ceser préconise un accès spécifique pour les PFMP.

Les contraintes réglementaires d'accès aux stages doivent être précisées sur la plate-forme.

Le Ceser préconise enfin le développement par la Région, ou le soutien financier, de programmes de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs sur les questions de discriminations dans l'accès aux stages.

5.2 L'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la voie professionnelle

5.2.1 La voie professionnelle au cœur de la relation école – milieu professionnel

Une double finalité : insertion professionnelle et poursuite d'études

Selon l'Education nationale « la voie professionnelle permet d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel. Les élèves préparent après la troisième un CAP ou un baccalauréat professionnel. Le CAP conduit principalement à la vie active. Le baccalauréat professionnel permet l'insertion dans la vie active ou la poursuite d'études en section de technicien supérieur ».⁴⁰

Le premier but de l'enseignement professionnel est de préparer à l'emploi, c'est à dire d'apporter une formation correspondant à la fois aux emplois offerts par les entreprises et les institutions et aux aptitudes et envies des élèves.

L'orientation par défaut de nombre de lycéens professionnels constitue un facteur d'échec dans les études. La majorité des élèves de lycées professionnels auditionnés ont déclaré avoir coché tous les choix possibles lors de leur orientation. Cela témoigne de leur désorientation.

Un des enjeux de l'information et de l'accompagnement sur les orientations possibles est de permettre aux lycéens et lycéennes de choisir une formation, soit pour exercer un métier, soit pour poursuivre des études. La voie professionnelle sous statut scolaire présente un avantage réel car elle permet de tester différents métiers grâce notamment aux stages diversifiés.

Comme cela a été indiqué dans ce rapport, la Région pourrait réaliser un bilan et une évaluation des actions écoles - entreprises ainsi que des campus des métiers et des qualifications, déployer une politique spécifique à destination des élèves de bac professionnel et encourager les initiatives à travers des événements rassemblant tous les acteurs.

⁴⁰ <https://eduscol.education.fr/653/lycee-professionnel>

Au-delà de l'orientation, les difficultés d'insertion professionnelle soulignées par la différence de taux d'emploi avec les CFA relèvent de différentes causes. Parmi ces causes déjà évoquées reviennent le fait que les lycées professionnels constituent une voie empruntée par les plus fragiles scolairement et que leur formation serait moins en phase avec les besoins des entreprises.

Tableau 2 taux d'emploi à un an (source DEEPP)

	CAP	BAC	BTS
CFA	62%	79%	75%
Lycées Professionnels	32%	45%	61%

Cet écart dans les taux d'emploi est particulièrement important pour les CAP et les BAC. Il est beaucoup plus réduit pour les BTS. Les causes :

- Une orientation le plus souvent par défaut vers les lycées professionnels,
- Une voie empruntée par les plus fragiles scolairement,
- Des formations moins en phase avec les besoins des entreprises, alors que cela constitue le point fort de l'apprentissage.

La formation dans les lycées professionnels est tournée vers des parcours centrés sur des projets structurants pour les lycéens et doit aussi déboucher sur des emplois qui peuvent permettre aux lycéens de trouver leur place dans la société.

L'orientation est une étape déterminante pour parvenir à réussir les deux volets. Un des enjeux clés pour améliorer le taux d'emploi des jeunes, pour leur permettre de se construire à travers l'élaboration de leur projet professionnel, est de combler l'écart important de taux d'emploi entre lycées professionnels et CFA.

Cette faible activité professionnelle à l'issue des études a de grandes conséquences sociales, car les élèves des lycées professionnels sont souvent considérés en échec scolaire de la voie générale, en manque de repères et parfois issus de milieux défavorisés. L'inactivité professionnelle les prive potentiellement d'un élément important de leur construction en tant qu'individus.

Le sociologue Renaud Sainsaulieu dans son livre « L'identité au travail » a développé l'idée de la construction de l'identité via l'activité professionnelle. Pour lui, les lieux de travail sont des lieux d'apprentissage et de définition de soi, ils sont indispensables et l'entreprise est un acteur social dont les responsabilités sont immenses. L'entreprise n'est pas le simple aboutissement du parcours familial et scolaire, mais est à son tour un « espace d'apprentissage culturel » privilégié.⁴¹

Des dispositifs d'accompagnement des élèves pendant leurs études peuvent contribuer à remédier à la moins bonne insertion professionnelle des diplômés des lycées professionnels.

Parmi les pistes qui peuvent être explorées, il est proposé un dispositif de rattrapage des savoirs fondamentaux destiné aux élèves entrant en lycée professionnel, sous forme de stages ou de cours optionnels.

Selon les dernières évaluations réalisées par l'Education nationale, 37,5 % des élèves en fin de troisième se déclarent découragés à la perspective de lire un texte d'une page, ce qui handicape grandement leurs études ultérieures.

Les auditions réalisées montrent que les élèves de lycées professionnels maîtrisent souvent mal les savoirs scolaires de base ce qui pénalise leur acquisition de nouveaux savoirs et des savoirs professionnels.

⁴¹ Renaud Sainsaulieu, *L'Identité au travail*, 2019, Presse de Sciences Po.

Une étude britannique (Basic Skills Agency) s'est intéressée à la relation entre le soutien au renforcement des savoirs fondamentaux, d'une part, et, d'autre part, les taux de décrochage, de persévérance et de réussite dans les collèges d'enseignement complémentaire. Il apparaît que, sur un total de 15 000 élèves, 4 400 (dont 90 % d'élèves en formation professionnelle) auraient besoin d'un soutien pour parvenir à maîtriser les savoirs fondamentaux. L'étude a comporté un suivi de ce groupe d'élèves, dont il ressort qu'un peu moins de la moitié d'entre eux a bénéficié de cours de soutien en lecture, écriture et calcul.

Le soutien au renforcement des compétences de base a été mis en œuvre dans le cadre d'ateliers proposant à des élèves pris individuellement ou à des groupes d'élèves un soutien en « libre-service » ou planifié. Certains établissements ont mis en place des partenariats d'enseignement, auquel cas le soutien était assuré conjointement par un spécialiste de l'enseignement des savoirs fondamentaux et un formateur-tuteur, dans le cadre du cursus suivi par l'élève. Cette approche présente un double avantage : elle permet d'atteindre les élèves qui rechignaient à prendre part à des ateliers ciblés et rattache le développement des savoirs fondamentaux à la formation suivie par l'élève. Il s'avère que le taux de décrochage a été trois fois moins élevé parmi les élèves ayant bénéficié d'une aide au renforcement des savoirs fondamentaux :

Tableau résultats de l'étude Basic Skills Agency

	Taux de retrait	Taux d'achèvement / obtention d'un diplôme
avec soutien	10 %	75 %
sans soutien	30 %	54 %

C'est un point capital puisque l'obtention du diplôme améliore fortement le taux d'emploi.

La Région pourrait favoriser la mise en place en lien avec le rectorat d'un dispositif de ratrappage similaire sous la forme d'un stage de pré-reentrée ou sous la forme de cours optionnels.

5.2.2 Bassin d'emploi et insertion professionnelle

Les bassins d'emploi poursuivent 5 objectifs :

1. Améliorer l'adéquation entre offre et demande d'emplois,
2. Mieux identifier les besoins en compétences au regard des enjeux économiques notamment des métiers en tension,
3. Définir et adapter l'offre de formation et d'orientation aux réalités du tissu économique et des besoins des habitants,
4. Soutenir l'émergence et le développement de projets,
5. Créer des synergies entre les acteurs et mobiliser tous les leviers.

Les bassins d'emploi constituent ainsi l'échelle de référence pertinente, en particulier en termes de déplacements, pour identifier les besoins en compétences au regard des enjeux économiques des territoires et plus particulièrement les métiers en tension, et définir une offre de formation professionnelle, à la fois initiale et continue, et d'orientation tout au long de la vie adaptée aux réalités du tissu économique et aux besoins des populations.

La mise en œuvre opérationnelle relève d'un binôme composé d'un Conseiller régional et d'un Sous-Prefet.

Or, l'analyse des documents produits par les bassins d'emplois montre qu'au niveau de la formation initiale la démarche de rapprochement entre les formations et les besoins de recrutement des entreprises est davantage focalisée sur les CFA que sur les lycées professionnels.

Rapprocher les lycées professionnels et les entreprises au niveau des bassins d'emploi

Le lien avec les entreprises constitue un facteur primordial de réussite des élèves comme le montre le succès des CFA. La Région encourage toutes les initiatives de rapprochement entre les entreprises et la formation professionnelle. Or, les actions sont désormais menées essentiellement au niveau des bassins d'emploi qui constituent l'unité de référence.

Le Ceser préconise que la Région intègre davantage les lycées professionnels dans la stratégie en matière de développement de l'économie et d'emploi des bassins d'emploi pour faire connaître aux entreprises les potentialités des lycées professionnels.

Les bassins d'emplois franciliens peuvent être un tremplin d'insertion et les lycées professionnels auraient tort de ne pas chercher une articulation avec ces écosystèmes, d'abord pour les périodes de formation obligatoires de leurs élèves et ensuite leur insertion dans le marché du travail.

Rapprocher les entreprises des lycées professionnels au niveau des bassins d'emploi et en particulier mieux intégrer les lycées professionnels dans le pilotage des bassins d'emploi permettrait d'orienter les formations proposées selon les besoins d'emplois identifiés.

Pour autant, adosser l'offre de formation aux besoins des entreprises ne peut se faire qu'avec des garanties sur la pérennité des métiers et des besoins, garanties de plus en plus friables du fait de l'accélération du changement et de la succession des crises.

En Île-de-France, une minorité de bassins d'emplois a une réalité opérationnelle. Il semble que l'ajustement des lycées professionnels à leur bassin d'emploi ne soit pas la « recette magique » de la valorisation des lycées professionnels et que la Région et ses partenaires doivent au préalable s'assurer de la vitalité de ces bassins d'emplois.

Comme l'a étudié le CEREQ en 2020, les possibilités d'adaptation locale des diplômes et notamment du bac professionnel aux contextes locaux, dites « colorations », suscitent quelques interrogations : articulation du bac professionnel ainsi « coloré » au diplôme national, risques de disparité entre les formations et d'inégalité entre les élèves, niveau d'implication des entreprises et des professionnels dans les recrutements.

Le principal bémol à la tentation d'adéquation aux besoins locaux, légitime autant dans un souci d'insertion directe des jeunes diplômés qu'en réponse aux problèmes de recrutement des entreprises, reste le danger de limiter « le développement de la mobilité professionnelle souhaitée par les branches et les entreprises, qui repose sur une meilleure prise en compte des compétences transversales ». De plus « pour les pouvoirs publics, un point d'équilibre reste encore à trouver entre, d'un côté, une demande persistante des entreprises en faveur de formations qui assurent à la fois une meilleure professionnalisation et l'intégration des diplômés de la voie professionnelle au système productif, et de l'autre, l'aspiration légitime de poursuite d'études d'une partie de ces mêmes diplômés, notamment ceux issus des baccalauréats professionnels. »⁴²

En conclusion, le Ceser préconise que la Région intègre davantage les lycées professionnels dans l'animation des bassins d'emploi, ceci afin de faire connaître aux entreprises les potentialités des lycées professionnels. Le Ceser préconise pour cela l'organisation d'un appel à projet régional pour la coordination de l'insertion professionnelle par bassin d'emploi et que la nouvelle Agence régionale de l'orientation organise le suivi de cette thématique et le partage de retours d'expérience.

Les propositions du Ceser (Avis) : Suivre l'insertion professionnelle des jeunes diplômés

Le Ceser préconise que l'Agence régionale de l'orientation organise le suivi des parcours de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la voie professionnelle par territoire ou par bassin d'emploi et organise un partage des retours d'expérience.

Le Ceser préconise que la Région passe à une nouvelle étape avec des moyens dédiés en faveur d'une interaction entre ces territoires ou bassins d'emploi incluant les questions d'insertion professionnelle de ces jeunes, d'allers et retours en formation, de mobilités, d'inclusion, etc.

⁴² *Le bulletin de recherches Emploi-formation du Cereq n°393, Quand l'offre de formation de l'Education nationale s'adapte aux besoins des territoires, juillet 2020, Françoise KOGUT-KUBIAK*

Ce suivi doit permettre d'analyser la pertinence de la création et du maintien des Formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) et de « coloration » des diplômes appuyées sur le réseau d'entreprises locales. Cette coloration doit cependant laisser la liberté aux élèves de choisir leurs lieux de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) dans les structures qui leur conviennent.

Conclusion

Contrecarrer la réduction des possibles, triplement à l'œuvre pour les lycéennes et les lycéens de la voie professionnelle du fait de leur appartenance sociale, ethnique et sexuelle, doit être la priorité de la Région Île-de-France. Des actions sont possibles, par exemple :

Avant l'entrée en lycée professionnel, pour élargir les choix d'orientation, la nouvelle Agence régionale de l'orientation devra mettre l'accent sur l'information et présenter les formations proposées en lycées professionnels non seulement aux spécialistes de l'orientation et aux enseignants principaux, mais aussi aux familles et aux jeunes, en termes accessibles, en usant aussi de media spécifiques aux jeunes (présence sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes, présentations orales et en images des établissements). Les lycées professionnels publics et privés doivent être clairement identifiables et la présentation des formations privées ne doit en aucun cas prévaloir sur les formations publiques. Des témoignages luttant contre les stéréotypes seront mis en avant : témoignages de lycéennes en formation dite masculine et vice versa, des témoignages de professionnelles occupant un emploi plutôt masculin et inversement.

Pendant leur formation en lycée professionnel, la Région peut participer à libérer l'imaginaire des jeunes et leur donner toute leur place dans la société, par un accompagnement des équipes enseignantes dans la mise en place d'un accès à la culture qui ne soit pas descendant mais basé sur la participation (interventions ou résidences d'artistes), par une découverte et un accès facilité aux instances politiques qui structurent la société, auxquelles les jeunes ne doivent pas se sentir extérieurs : Hôtel de Région, Assemblée nationale, Sénat, etc. Ces visites doivent de préférence les mettre en position d'acteurs et pas seulement de spectateurs. Par exemple en organisant in situ des démonstrations ou présentations de leurs savoirs faire qui recueillent toute l'attention des élus.

Pendant leur formation en lycée professionnel, la Région peut accompagner les initiatives des établissements visant à mieux intégrer les jeunes aux décisions qui les concernent directement :

- Au sein des établissements, l'accent doit être mis sur un réel apprentissage de la citoyenneté, avec des formations à la prise de parole, à l'expression, à l'argumentaire et une autonomie accrue sur la gestion d'espaces communs tels que la maison des lycéens (foyer), la salle de sport, le CDI, la cours de récréation, etc. Les horaires de ces espaces communs doivent permettre leur fréquentation optimale par les élèves ;
- Les établissements doivent être incités par la Région à ne pas utiliser les restrictions d'accès aux espaces communs comme levier punitif en cas d'incident, ni à utiliser ces espaces pour des usages qui en limitent l'accès aux jeunes (par exemple utilisation du foyer des élèves pour les conseils de discipline) ;
- Le rôle des délégués de classe et éco-délégués doit être valorisé, paritaire autant que possible et déconnecté de leur niveau scolaire. La Région peut accentuer des actions valorisantes en ce sens ;
- Des instances de concertation Région / établissements doivent permettre d'associer les élèves aux éventuels projets de travaux, aux projets culturels etc. ;
- Les « Assises de la réussite » organisées par la Région doivent être préparées en amont dans les lycées professionnels et intégrer les lycéennes et lycéens dans les ateliers. Les témoignages directs et les propositions des lycéens et lycéennes sont nécessaires à une lutte efficace contre le décrochage scolaire ;
- Le cas échéant, les lycéennes et lycéens de la voie professionnelle doivent pouvoir faire remonter jusqu'au rectorat et au ministère leurs propositions concernant l'évolution de leur métier ;

- Les lycéennes et lycéens de la voie professionnelle doivent bénéficier de formation à la lutte contre les discriminations pour les identifier et connaître les recours que leur permet la société. La Région peut proposer aux établissements des interventions associatives en ce sens.

Après leur formation, les bacheliers de la voie professionnelle doivent être incités à développer leur statut d'alumni et à conserver un lien avec leur établissement de formation. La Région peut soutenir les initiatives des établissements en ce sens.

Les propositions du Ceser (Avis) : Les réformes de la voie professionnelle ont été nombreuses ; cette voie s'inscrit dans un contexte de mutation importante qui nécessite un pilotage continu et partagé.

Compte tenu de son rôle-pivot avec l'Etat et les académies, la Région doit mettre en place des évaluations in itinere, permettant de valider les orientations relevant de la compétence régionale, ou de les modifier. Ces évaluations doivent tenir compte des spécificités locales et être partagées dans des groupes de suivi territoriaux, incluant toutes les parties prenantes.

Le Ceser préconise qu'un coordinateur régional s'assure de la réalisation de ces évaluations territoriales et de leur mise en commun, pour partager des expériences, les bonnes pratiques et adapter les investissements et les actions.

Le Ceser a pu constater, à travers les auditions et les différents témoignages, l'importance de l'accompagnement humain dans la réussite d'une orientation choisie comme cela apparaît dans les différents articles de l'avis.

En structurant et en animant les territoires géographiques de l'orientation, en diversifiant les situations et les outils immersifs et expérimentaux, la Région peut valoriser les formations professionnelles.

Alors que les enjeux du vieillissement ou de la réponse aux conséquences du dérèglement climatique demandent la formation de nouveaux personnels, le Ceser espère par cet avis apporter sa contribution à la valorisation de la voie professionnelle du lycée.

En valorisant la voie professionnelle comme une voie d'avenir et une voie d'excellence, la Région peut contribuer à restaurer la confiance en soi de ces jeunes, leur permettre d'affirmer leur valeur et participer ainsi à leur formation de citoyens et citoyennes et de professionnels.

Focus : une nouvelle réforme de la voie professionnelle en cours d'élaboration

La dernière réforme dite de transformation de la voie professionnelle date de 2018. La première session pour l'obtention du bac professionnel liée à cette réforme a donc eu lieu en juin 2022. Sans réelle évaluation de la mise en œuvre de cette réforme, rendue difficile par la crise sanitaire, une nouvelle réforme a été annoncée par le Président de la République en septembre dernier, après l'annonce en juin de la création d'un ministère délégué chargé de l'enseignement et de la formation professionnels auprès du ministre du Travail, du plein emploi et de l'insertion professionnelle et du ministre de l'Éducation nationale : une première depuis 1945.

Une très large intersyndicale des personnels de l'enseignement professionnel, tant public que privé, dont l'enseignement agricole, s'est prononcée de manière forte contre les premières annonces concernant ce projet. Les organisations syndicales craignent l'irrespect des grilles horaires disciplinaires nationales, notamment celles concernant les enseignements généraux qu'elles considèrent sacrifiés par l'augmentation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Elles dénoncent le risque de fermetures et ouvertures de filières dans les établissements décidées uniquement au prisme des besoins locaux et à court terme des entreprises, ce qui, pour les élèves, va considérablement réduire leur choix de formation.

Selon ces organisations, toutes les disciplines doivent pouvoir conserver leurs horaires pour répondre aux besoins de la formation professionnelle et citoyenne des élèves et permettre, s'ils le souhaitent, de poursuivre des études. Selon elles, la carte des formations doit permettre de répondre, sur tout le territoire, aux demandes d'orientation des élèves. Elles considèrent que la modification nécessaire des cartes de formation ne doit pas répondre aux seuls besoins des métiers dits en tension, mais doit prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux à long terme.

La ministre déléguée a cependant maintenu le calendrier prévu de la réforme en organisant en novembre et décembre 2022 un cycle de discussions autour de quatre groupes de travail dont les thèmes sont les suivants :

- 1- Comment réduire le nombre de décrocheurs ?
- 2- Comment mieux préparer les poursuites d'études supérieures requises par certains métiers ?
- 3- Comment améliorer le taux d'accès à l'emploi après le diplôme ?
- 4- Comment donner des marges de manœuvre aux établissements tout en conservant le « caractère national des diplômes » ?

La Ministre déléguée a annoncé en février 2023 deux cents leviers sur lesquels reposeront les premières expérimentations mises en place à la rentrée 2023 sans que les établissements supports soient connus.

Si l'augmentation de 50 % de la durée des PFMP – de 22 à 33 semaines pour les baccalauréats professionnels – n'est pas retenue, sont actées les mesures suivantes :

- la mise en place d'une 1/2 journée « avenir professionnel » en 5^{ème},
- une carte des formations réduite à la réponse aux besoins locaux,
- une gratification des PFMP qui pourrait être de 200 euros mensuels pour les élèves mineurs et de 500 euros mensuels pour les majeurs,
- la possibilité d'expérimentations pour la ventilation des heures d'enseignement général et la création de professeurs associés issus des entreprises.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes auditionnées qui, par leurs expériences et expertises, nous ont aidés à mieux comprendre les questions relatives aux lycées professionnels franciliens abordées dans ce rapport.

Les qualités et fonctions des personnes citées le sont au moment de leur audition par la commission.

- Mme Bénédicte DURAND, Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, le 21 septembre 2022 ;
- M. Patrice BEDOURET, Conseiller du Ceser, rapporteur de l'autosaisine de la Commission Emploi *Insertion professionnelle des jeunes d'Île-de-France : regards croisés sur des parcours et des dispositifs, pour des propositions de politiques publiques régionales*, le 15 juin 2022 ;
- Les jeunes lycéennes et lycéens de lycées professionnels parisiens :
 - Lou NOEL, 15 ans, en seconde professionnelle métiers de la mode au lycée Octave FEUILLET des métiers et arts de la mode à Paris 16^{ème},
 - Djenama GASSAMA, 18 ans, en terminale métier de l'accueil au Lycée Martin NADAUD, lycée polyvalent des métiers du tertiaire, administratifs et transports à Paris 20^{ème},
 - Odrel THELEMAQUE, 18 ans, en première en filière « Service commercialisation et achat » au lycée Jean DROUANT à Paris 17^{ème},
 - Charles COLAS, 17 ans, en première chaudronnerie au Lycée Chennevière-Malézieux à Paris 12^{ème},
 - Boubakary DRAME, 19 ans, en formation technicien chaudronnerie en 1^{ère} année de bac professionnel au lycée Chennevière-Malézieux à Paris 12^{ème}, le 13 avril 2022 ;
- M. James CHERON, Vice-président de la Région en charge des Lycées, le 12 janvier 2022 ;
- Mme Claire PINAULT, enseignante en aménagement paysager en lycée agricole, campus de Bougainville (77), responsable régionale du syndicat SNETAP-FSU, le 16 décembre 2021 ;
- M. Mustapha HACHEFA, proviseur du lycée des métiers Paul Painlevé à Courbevoie, le 13 octobre 2021 ;
- M. Bernard BARBIER, directeur de Défi Métiers, le 15 septembre 2021.

Liste des membres de la commission Education, formation, enseignement et recherche

Joëlle PARIS
Présidente de la commission

Daniel TERRA-JORGE - Isabelle COVILLE-LEVERGER
Rapporteurs

Elisabeth ABANDA AYISSI

Yann HILAIRE

Philippe ANTOINE

Irène HUARD

Sandrine AYUSO

Jean-Baptiste KIEFFER

Sophie BARROIS

Laura LEHMANN

Cécile COLLE

Joëlle LELLOUCHE

Claire DADOU-WILLMANN

Séverine LEMIERE

Elisabeth DETRY

Nathalie MACHON

Frédéric FAVRAUD

Nathalie MAGNILLAT

Patricia FRANCOIS

Laurent ROUSSEL

Nicolas GALEPIDES

Nicole SERGENT

Emmanuel GAROT

Rémy SIDOUN

Joëlle GAUTHIER

Chargés de mission : Olivier SAINT-GUILHEM – Raphaël GUERRA DE ARAUJO

Bibliographie

Les codes

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'éducation ;

Les lois

- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;
- Décret n° 2019-218 du 21 mars 2019 relatif aux nouvelles compétences des régions en matière d'information sur les métiers et les formations ;
- La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ;
- Le décret n° 2016-48 du 27 janvier 2016 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au label « lycée des métiers » ;
- La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Les plans

- Le plan d'urgence pour les lycées franciliens adopté par la Région en 2017 et actualisé en 2021.

Les documents suivants

- La Contribution de l'assemblée des Régions de France à la réforme de la voie professionnelle : « 20 propositions des Régions pour faire de la voie professionnelle une voie choisie ! », 10 février 2023
- Le rapport de la fondation Jean Jaurès, *Pour une réforme du bac professionnel*, du 2 février 2022, Dylan AYISSI, Mélisande MALLEE, Alexandre MUÑOZ-CAZIEUX ;
- Les actes des Assises régionales de la réussite scolaire, issus de la journée de concertation du 25 novembre 2021 ;
- La brochure du Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, *Le nouveau lycée professionnel, une voie professionnelle transformée*, et le site internet *nouvelle-voiepro.fr* ;
- La note de Défi Métiers, *Analyse transversale des bassins, la formation professionnelle initiale dans les bassins franciliens, les effectifs et les spécialités*, Sophie Gonnard, décembre 2020 ;
- La synthèse de l'enquête 2019 de l'insertion des lycéens dans la vie professionnelle en Île-de-France, présentée en 2020 ;
- Le bulletin de recherches Emploi-formation du Cereq n°393, *Quand l'offre de formation de l'Education nationale s'adapte aux besoins des territoires*, juillet 2020, Françoise Kogut-Kubiak ;
- La note de Défi Métiers, *Quelle poursuite d'études chez les diplômés de bac professionnel en Île-de-France ?* juin 2020, Sophie GONNARD, Ito MOUSSET, sous la direction de Béatrice PARDINI ;
- Le bulletin de recherches Emploi-formation du Cereq n°379, *Pour les lycées professionnels, l'avenir se joue en réseau*, 2019, par Isabelle BORRAS, Nathalie BOSSE et Madeleine ZALKIND ;
- La note du conseil scientifique de la FCPE n°14, *Voies de relégation ou seconde chance ? les lycées professionnels sur le fil du rasoir*, avril 2019, Vincent TROGER ;
- Le bulletin de recherches Emploi-formation du Cereq n°380, *Prévenir le décrochage : une comparaison entre lycées professionnels et CFA*, 2019, par Christophe GUITTON, Cathel KORNIG et Eric VERDIER ;
- La note de Défi Métiers, *Vers quels métiers les Franciliens sortant de la voie professionnelle s'orientent-ils ?* septembre 2018, Sophie GONNARD, Ito MOUSSET, sous la direction de Béatrice PARDINI ;
- Le bulletin de recherches Emploi-formation du Cereq n°365, *L'entrée sur le marché du travail des jeunes de la voie professionnelle rénovée*, 2018, Valérie ILARDI, Olivier JOSEPH, Emmanuel SULZER ;

- La note de CAIRN INFO, *Regards croisés sur le baccalauréat professionnel*, ENS éditions n°198, 2017/1, Fabien MAILLARD ;

Les rapports et avis du Ceser

- L'avis du Ceser adopté le 3 novembre 2022 sur le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2023 - 2028 rapporté par Joëlle PARIS ;
- L'avis du Ceser sur le Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022 – 2027, le 6 octobre 2022, rapporté par Lionel RAINFRAY ;
- L'avis et le rapport du Ceser adoptés le 29 avril 2021, *Améliorer les conditions de la vie étudiante en Île-de-France : des leviers pour agir*, rapportés par Nathalie MACHON et Alexane RIOU ;
- L'avis du Ceser adopté le 29 janvier 2021 sur *la revoyure du plan d'urgence pour les lycées franciliens* rapporté par Daniel TERRA-JORGE ;
- La contribution adoptée par le Ceser le 12 décembre 2019, *Contribution à la stratégie régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie*, rapportée par Anne-Sophie De BOULOIS ;
- L'avis et le rapport du Ceser adoptés le 17 octobre 2019 sur *L'intégration de l'évolution climatique au cadre de vie des lycées franciliens*, rapportés par Joëlle PARIS.

